

Note explicative du document intitulé :
ACCORD AU PROJET

Arianne Phosphate a eu l'occasion de présenter son projet de la mine d'apatite du Lac à Paul lors de multiples rencontres publiques.

Les informations décrivant ce projet ont aussi été mises sur notre site internet afin que tous les gens intéressés puissent en prendre connaissance. Les retombés économiques d'un tel projet intéressent plusieurs intervenants provenant du secteur public et privé du Saguenay Lac-Saint-Jean.

Les efforts que nous avons fournis afin de minimiser les impacts environnements et sociaux ont été appréciés par la grande majorité des parties prenantes. Ainsi, plusieurs lettres d'appuis au projet nous ont été adressées à cet effet. Soulignons en particulier les lettres d'appuis du conseil municipal de la municipalité de St-Fulgence, de Ste-Rose-du-Nord et de la MRC du Fjord du Saguenay.

Le document ci-joint présente ces lettres d'appuis. J'espère le tout à votre convenance.

Nos meilleures salutations



Éric Arseneault
Directeur Environnement et DD
Arianne Phosphate



ACCORD AU PROJET

Municipalités:	Autres:	Entreprises:	Particuliers:
Ville Saguenay	Mrc du Fjord	Groupe Trigone	Jacques Grenon
Municipalité St-Prime	CRÉ Saguenay - Lac-St-Jean	SMG Maintenance	Marcel St-Laurent
Municipalité de St-Nazaire	CLD du Fjord	POG Mécanique	Roger Pineault
Municipalité de St-Nazaire (train)	MRC Maria-chapdelaine	Transport Cyril Jobin	Claude D'Amours
Municipalité de St-Ludger-de-Milot	Association des Camionneurs R-02	Nolitrex	Lise Roy
Municipalité de St-Ludger-de-Milot (train)	Port Saguenay	Sprung	François Perron
Municipalité de St-François -de-Salles	SADC Maria-Chapdelaine	Tetratex	Benoit Frigon
Municipalité de St-Félix-d'Otis	Association des Prospecteurs	Alutrec	
Municipalité de St-David-de-Falardeau	Corporation des camionneurs en vrac	Kingsway	
Municipalité de St-Bruno		Groupe Conseil Nutshimit-Nippour	
Municipalité de St-Ambroise		C2P	
Municipalité de St-Fulgence		Starwall	
Municipalité de St-Félicien		PCP Canada	
Municipalité de Ste-Monique (train)		Dolbeau Oxygene	
Municipalité de Rivière-Éternité		Concecp ParaDesign	
Municipalité de Petit-Saguenay		Logistec	
Municipalité de l'Ascension (train)		Denis Lavoie et Fils	
Municipalité de L'Anse-St-Jean		Pedno SCP89 Inc.	
Municipalité de Lamarche (train)		Groupe Industriel AMI	
Municipalité de Labrecque(train)		Lou-Tec	
Municipalité de La Doré		Environnement Sanivac	
Municipalité de Ferland et Boilleau		Groupe Sanivac	
Municipalité de Chambord			
Municipalité de Bégin			
Municipalité de Ste-Rose-du-Nord			
Municipalité de St-Honoré			



NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX
MUNICIPALITÉS:			
Ville Saguenay	201, rue Raciner Est, C.P.8060 Chicoutimi Qc G7H 5B8	418-698-3260	418-541-5961
Municipalité St-Prime	599,Rue Principale, St-Prime QC G8J 1T2	418-281-2116	418-251-2823
Municipalité de St-Nazaire	199, rue Principale, Saint Nazaire (QC) G0W 2V0	418-662-4154	418-662-5467
Municipalité de St-Nazaire	199, rue Principale, Saint Nazaire (QC) G0W 2V0	418-662-4154	418-662-5467
Municipalité de St-Ludger-de-Milot	739, rue Gaudreault G0W 2B0	418-373-2266	
Municipalité de St-Ludger-de-Milot	739, rue Gaudreault G0W 2B0	418-373-2266	
Municipalité de St-François -de-Salles	541 rue Principale, G0W 1M0	418-348-6736	
Municipalité de St-Félix-d'Otis	455, rue Principale, St-Félix-D'Otis (QC) G0V 1M0	418-544-5543	
Municipalité de St-David-de-Falardeau	140, Boul Saint-David, St-David-de-Falardeau, G0V 1C0	4158-673-4647	418-673-3266
Municipalité de St-Bruno	563, Avenue St- Alphonse (QC) G0W 2L0	418-343-2303	418-343-2662
Municipalité de St-Ambroise	330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, G7P 2P9	418-672-4765	
Municipalité de St-Fulgence	253, rue Saguenay, Saint-Fulgence (QC) G0V 1S0	418-674-2588	
Municipalité de St-Félicien	1209, Boul.Sacré-Cœur, C.P. 7000, St-Félicien (QC) G8K 2R5	418-679-2100	418-679-1449
Municipalité de Ste-Monique	101, rue Honfleur, Sainte-Monique, QC G0W 2T0		
Municipalité de Ste-Rose-du-Nord	126, rue de la descente des Femmes, G0V 1T0	418-675-2250	
Municipalité de Rivière-Éternité	418, rue Principale, Rivière-Éternité (QC) G0V 1P0	418-272-2860	418-544-3085
Municipalité de Petit-Saguenay	35, rue du Quai, Petit-Saguenay (Qc) G0V 1N0	418-272-2323	418-544-3077
Municipalité de l'Ascension	1000 1ère rue Est, G0W 1Y0	418-347-3482	
Municipalité de L'Anse-St-Jean	3, rue du Couvent, l'Anse-St-Jean, (Qc) G0V 1J0	418-272-2633	418-544-3078

Municipalité de Lamarche	100 rue Principale, G0W 1X0	418-481-2861	
Municipalité de Labrecque	3425 rue Ambroise, G0W 2S0	418-481-2022	
Municipalité de La Doré	5000, rue des Peupliers, La Doré (QC) G8J 1E8	418-256-3545	418-256-3496
Municipalité de Ferland et Boilleau	461,route 381, Ferland et Boilleau (QC) G0V 1H0	418-676-2282	418-544-3092
Municipalité de Chambord	1526, rue Principale, Chambord Qc G0W 1G0	418-342-6274	418-342-8438
Municipalité de St-Honoré	3611, Boul.Martel, St-Honoré-de-Chiocutimi(QC) G0V 1L0	418-673-3405	417-673-3871
Municipalité de Bégin	126, rue Brassard, Bégin (QC) G0V 1B0	418-672-4270	418-673-2117

ASSOCIATIONS:

Mrc du Fjord	3110, Boul. Martel, Saint-Honoré (QC) G0V 1L0	418-673-1705	418-673-7205
CRÉ Saguenay - Lac-St-Jean	2155, rue de la Peltrie, Jonquière (QC) G8A 2A1	418-547-2102	418-547-2565
CLD du Fjord	449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis (QC) G0V 1M0	418-544-0113	
MRC Maria-Chapdelaine	173, Boul. Saint-Michel, Dolbeau-Mistassini (QC) G8L 4N9	418-276-2131	418-276-7043
Port Saguenay	6600, Chemin du Quai Marcel-Dionne, La Baie (QC) G7B 3N9	418-697-0250	418-697-0243
SADC Maria-Chapdelaine	1500, rue des Érables, Dolbeau-Mistassini (QC) G8L 2W7	418-276-0405	418-706-6061
Corporation des Camionneurs Région 02	2033, Boul. Mellon, Jonquière (QC) G7S 3G7	418-548-7121	418-548-3609
Association des Prospecteurs	791, rue St-Paul, Chicoutimi (QC) G7J 3B6	418-698-8266	

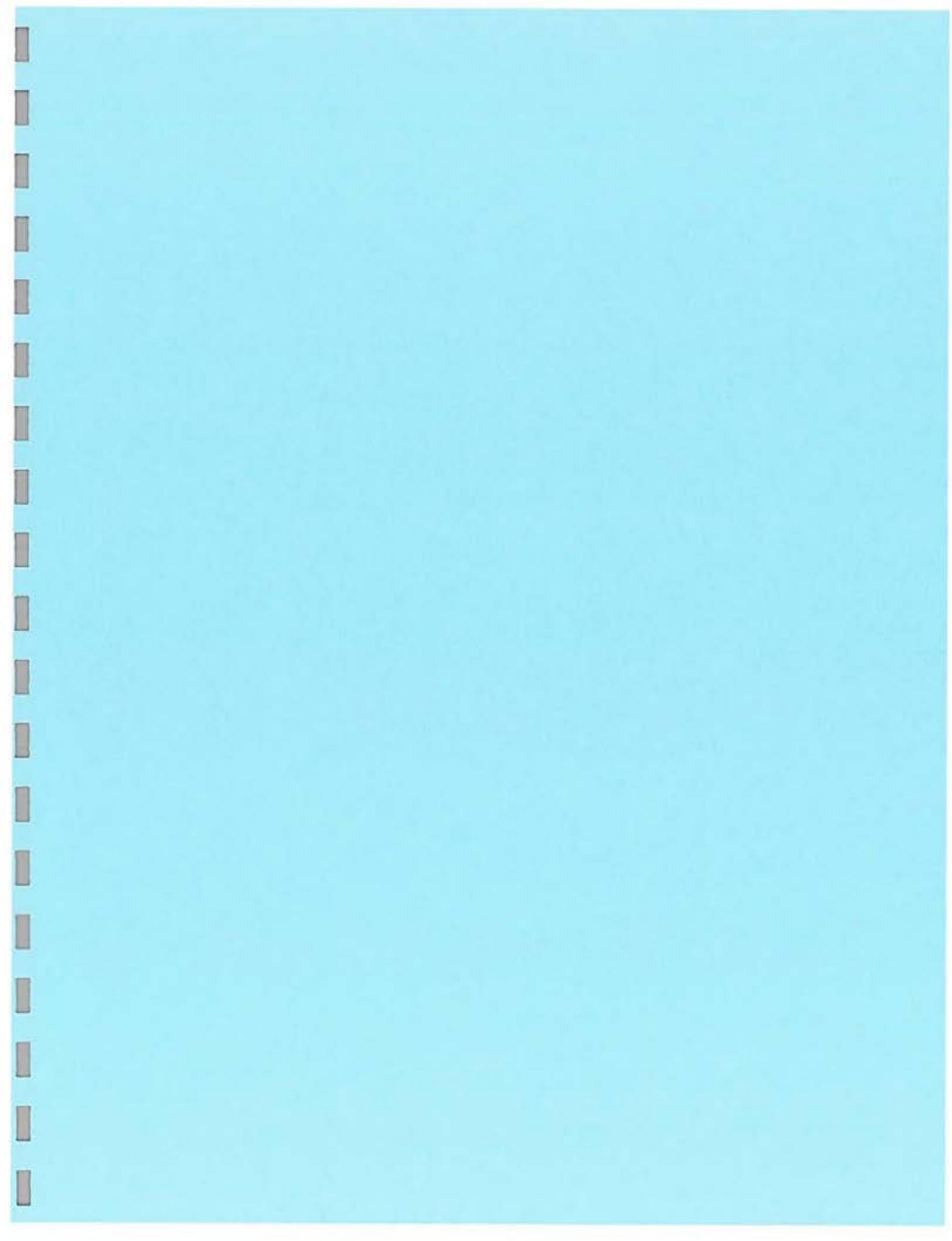
ENTREPRISES:

Lou-Tec	1200, Boul. Marcotte, Roberval(QC) G8H 2P2	418-275-6499	418-275-6752
Environnement Sanivac	1640, Avenue de l'énergie, Alma (QC) G8C 1M6	418-662-9696	418-662-9626
Réseau Sanivac	1640, Avenue de l'énergie, Alma (QC) G8C 1M6	418-662-8668	418-662-9626
Groupe Trigone	1700, Boul. Talbot, bureau 101, Chicoutimi (QC) G7H 7Y1	418-693-3300	418-693-3326
SMG Maintenance	566, rue des Actionnaires, Chicoutimi (QC) G7J 5A9	418-696-4299	418-696-4329
POG Mécanique	566, rue des Actionnaires, Chicoutimi (QC) G7J 5A9	418-696-4299	418-696-4329
Transport Cyril Jobin	1684, St-Cyrille, Normandin (QC) G8M 4S4		
Nolitrex	3462, rue de L'Énergie, Jonquière, (QC) G7X 9H3	418-542-0386	418-542-9909
Sprung	202-2 Director Court, Vaughan , Ontario L4L 3Z5	905-829-1600	905-829-1555

Tetrattech	3251, Boul. St-François, Jonquière (QC) G7T 1A1	418-548-2011	418-548-8441
Alutrec	820, chemin Olivier, suite 201, Saint-Nicolas (QC) G7A 2N1	418-831-7581	418-831-1194
Kingsway	6205, Boul. Hamel, L'Ancienne-Lorette (QC) G2E 5G8	1-800-856-5559	
Groupe Conseil Nutshimit-Nippour	2655, Boul. du Royaume, bureau 600, Saguenay (QC) G7S 4S9	418-548-5445	418-548-5559
C2P	1227, rue Manic, Chicoutimi (QC) G7K 1A1	418-549-1911	418-549-0770
Starwall	1227, rue Manic, Chicoutimi (QC) G7K 1A1	418-696-1000	418-696-1124
PCP Canada	905, rue de L'Innovation, La Baie (QC) G7B 3N8	418-677-3939	418-677-3929
Dolbeau Oxygene	303, 8th Avenue, Dolbeau-Mistassini (QC) G8L 1Z6	418-276-0554	
Concept ParaDesign	1308 rue Joseph-Dandurand , Saguenay(QC)	418-688-7600	418-688-7635
Logistec	360, rue St-Jacques, suite 1500, Montréal, (QC) H2Y 1P5	514-844-9381	514-843-5217
Pedno SCO89 inc.	3671, rue des Forges, Laterrière (QC) G7N 1N4	418-678-1506	418-678-9748
Groupe Industriel AMI	3499 rue de l'Énergie, Jonquière, (QC) G7X 0C1		
Denis Lavoie et Fils	90, Avenue Lévesque, St-Ludger-de-Milot (QC) G0W 2B0	418-373-2482	

AUTRES:

Jacques Grenon	jacquesgrenon@videotron.ca
Marcel St-Laurent	2410, rue De Dieppe, Saguenay (QC) G7S 5N5
Roger Pineault	189 rue Vallières, Chicoutimi, (QC) G7G 1P7
Claude D'Amours	103-70, Place des Écorceurs, Chicoutimi,(QC) G7H 6P5
Lise Roy	490, chemin 5B Lac Clair, St-David-de-Falardeau (QC)
François Perron	f.perron@videotron.ca
Benoit Frigon	410, rue Demers, Chibougamau





0,6 JUIN 2014

Bégin, le 3 juin 2014

Arianne Phosphate
A/S M. Jean-Sébastien Dand
30, rue Racine Est
Chicoutimi, Qc
G7H 1P5

Objet : **APPUI – PROJET ARIANNE PHOSPHATE**

Monsieur,

Vous trouverez joint à la présente, une résolution adoptée par le conseil municipal de Bégin relativement au sujet mentionné en rubrique.

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires concernant celle-ci, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**MME PEGGY LEMIEUX,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

p.j. – résolution

c.c. – MRC du Fjord-du-Saguenay

PL/lp

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin, tenue le 5 mai 2014, à l'heure et au lieu habituels des séances.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 14-05-079
ARIANNE PHOSPHATE**

ATTENDU que l'entreprise Ariane Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul ;

ATTENDU que le projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU que les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources extraites ;

ATTENDU que de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier ;

ATTENDU que le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables notamment la Loi sur le développement durable ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Banford;

APPUYÉ PAR M. Marc Allaire;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'appuyer l'entreprise Ariane Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

Adoptée

**SIGNÉ : M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

**MME PEGGY LEMIEUX,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**



08 AOÛT 2014

Le 6 août 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet: Appui

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la résolution 08-210-2014 de la Municipalité de Chambord appuyant le projet de mine d'Arianne Phosphate.

Espérant participer à la concrétisation de ce projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

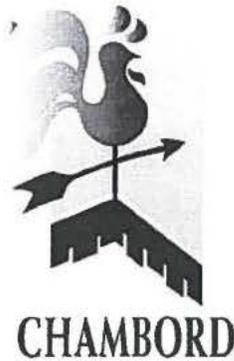


Steeve Gagnon

SG/mt

p.j. 1

Chevauchez la nature



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

08 AOUT 2014

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Chambord tenue à la mairie de Chambord le 4 août 2014 sous la présidence de monsieur le maire Gérard Savard.

Sont également présents, les conseillers :

Lise Noël
Camille Brassard
Luc Chiasson
Robin Doré
Rock Tremblay
Marcel Tremblay

RÉSOLUTION 08-210-2014 ARIANNE PHOSPHATE

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Rock Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de mine d'Ariane Phosphate de 1,2 milliard qui génèrera des retombées économiques totales estimées à 12,6 milliards de dollars au Québec sur 26 ans.

Vraie copie certifiée conforme le 5 août 2014.

Le secrétaire-trésorier,

Steve Gagnon

SG/mt

22 AVR. 2014



Municipalité de
Ferland-et-Boilleau

Le 17 avril 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate
30, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1P5

Objet : Appui au projet de la Mine Ariane Phosphate

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution #78-04-2014 adoptée par le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau lors de la séance du 14 avril 2014 concernant le dossier cité en rubrique.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SG/ig

P.j. 1


Sylvie Gagnon
Directrice générale et
Secrétaire Trésorière

*Extrait des délibérations
d'une séance ordinaire du
conseil municipal de Ferland-et-Boilleau
tenue le 14 avril 2014*

Sont présents: mesdames les conseillères Patricia Durand et Janic Gagnon, messieurs les conseillers, François Fracheboud, Réginald Gagnon, Grégoire Girard et Jean Simard formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Hervé Simard

**RÉSOLUTION #78-04-2014
APPUYANT LE PROJET DE MINE AU LAC-À-PAUL/ARIANNE PHOSPHATE**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Arienne Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT que le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;

CONSIDÉRANT qu'il y a un potentiel de retombée économique important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;

CONSIDÉRANT que le projet se réalisera dans le respect des lois et règlements applicables, notamment la Loi sur le Développement durable;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. FRANÇOIS FRACHEBOUD
ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DU CONSEIL

D'APPUYER l'entreprise Arienne Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Copie certifiée conforme.

Donnée en mon bureau à Ferland-et-Boilleau, ce 14^e jour d'avril 2014.


Sylvie Gagnon,
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale



07 JUIL. 2014

Municipalité de La Doré

5000, rue des Peupliers, La Doré (Québec) G8J 1E8

TÉL.: (418) 256-3545 - Téléc.: (418) 256-3496

Courriel: info@municipalite.ladore.qc.ca

Site internet: www.municipalite.ladore.qc.ca

La Doré, le 3 juillet 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'exploitation
Arianne Phosphate
393, rue Racine Est Suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet : Demande d'appui au projet de mine d'Arianne Phosphate

Monsieur,

Par la présente, la Municipalité de La Doré donne suite à votre demande d'appui pour le projet de mine au Lac à Paul.

La Municipalité de La Doré appuie le développement de projets innovateurs et créateurs d'emplois dans la belle région du Saguenay-Lac-St-Jean. Nous espérons que votre projet se concrétisera et permettra une exploitation responsable des ressources minières de la région.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations courtoises.

Jacques Asselin,
Maire

c.c. : Monsieur Gérard Savard, Préfet MRC Domaine-du-Roy
Monsieur Philippe Couillard, Député de Roberval
Monsieur Denis Lebel, Député de Roberval

**MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE
3425, RUE AMBROISE
LABRECQUE**

Extrait du procès-verbal du 02 juin 2014

Copie de résolution no 110-14

A la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Labrecque tenue le 02 juin 2014 et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire Eric Simard

Et les membres du conseil suivant :

Pierre Gauthier	Colombe Privé
Ghislain Privé	Manon Fillion
Marie Josée Larouche	Audrey Roy

FORMANT QUORUM

**RÉSOLUTION D'APPUI AUX
PROJETS MINIERS**

Considérant que le développement des ressources minières dans la région du Saguenay Lac St Jean est au cœur du développement régional;

Considérant que les décideurs régionaux, provinciaux, ainsi que les nationaux ne peuvent ignorer les ressources minières dont la région du Saguenay Lac St Jean dispose permettant la relance économique;

Considérant que la région du Saguenay Lac St Jean se doit d'avoir un projet d'envergure porteur d'avenir afin d'assurer des emplois rémunérateurs aux jeunes familles et ainsi cesser leurs exodes vers les grands centres;

Considérant que le développement minier dans la région du Saguenay Lac St Jean aura des retombées économiques considérables pour les entreprises, équipementiers et commerçants de la région;

Considérant que ARIANNE PHOSPHATE inc. désire développer des ressources minières dans la région du Saguenay Lac St Jean;

Considérant que les MRC régionales du Saguenay Lac St Jean appuient les projets miniers à développer dans notre région, projets porteurs d'avenir économiques et sociaux;

Considérant que les maires, leur conseil et les citoyens du Secteur Nord de la région du Saguenay Lac St Jean appuient majoritairement ce projet d'envergure et entendent faire valoir leur acceptabilité à ces projets porteurs d'avenir;

Considérant que le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité permettant la mise en œuvre des futurs développements miniers;

Considérant que le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité qui a déjà reçu l'acceptabilité sociale étant partagées par le transport industriel et touristique, et ce, depuis plusieurs années;

Considérant que le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité est la ressource la plus économique pour développer les projets miniers de grande envergure;

Considérant que la région du Saguenay Lac St Jean est munie d'infrastructures portuaires modernes sous-utilisées dont l'utilisation maximale permettrait l'ouverture de l'industrie minière régionale vers tous les grands ports mondiaux;

Considérant que la création d'une nouvelle infrastructure ferroviaire sécuritaire unifie les régions du Lac St Jean, de Chibougamau et du Saguenay et redonne confiance en ce mode de transport plus économique et moins polluant;

Considérant que la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et les infrastructures portuaires existantes sont des éléments indispensables afin de permettre la réalisation des projets ARIANNE PHOPHATE INC. et autres développements miniers et industriels à venir au PLAN NORD. En conséquence, le Premier ministre du Québec Philippe Couillard, se doit sans équivoque de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay Lac St Jean;

Considérant que le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHALTE INC. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai;

Considérant que le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai;

Considérant que le Premier ministre du Québec Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay Lac St Jean;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la **municipalité de Labrecque** demande à l'Honorable premier ministre du Québec Philippe Couillard, de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay Lac St Jean.

Que la **municipalité de Labrecque** demande à l'Honorable premier ministre, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

Que la **municipalité de Labrecque** demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

Que la **municipalité de Labrecque** demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyé les projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay Lac St Jean.

Que la **municipalité de Labrecque** demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard de prendre les mesures nécessaires afin que la région du Saguenay Lac St Jean ait une ouverture vers le Plan Nord.

ADOPTÉE

CERTIFIÉE COPIE CONFORME
DONNÉ À LABRECQUE

CE 04 juin 2014

Suzanne Couture

SUZANNE COUTURE
SEC. TRÉS. DIR. GÉN.



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 2 juin 2014 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Réjean Gagnon, maire suppléant et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Ms. les conseillers, Réjean Savinsky, Roland Bélanger, Jean-Luc Savinsky et Réjean Gagnon

Mme la conseillère, Doris Pruneau

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Fabienne Girard d.g. et sec. trésorière

ABSENCES : M. le Maire, Gilbert Savard, Mme la conseillère Lyne Bolduc

151-06-14 5.6 APPUI AUX PROJETS MINIERS

ATTENDU QUE le développement des ressources minières dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est au cœur du développement régional ;

ATTENDU QUE les décideurs régionaux, provinciaux ainsi que nationaux ne peuvent ignorer les ressources minières dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose permettant la relance économique ;

ATTENDU QUE la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se doit d'avoir un projet d'envergure porteur d'avenir afin d'assurer des emplois rémunérateurs aux jeunes familles et ainsi cesser leurs exodes vers les grands centres ;

ATTENDU QUE le développement minier dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean aura des retombées économiques considérables pour les entreprises, équipementiers et commerçants de la région ;

ATTENDU QUE ARIANNE PHOSPHATE inc. désire développer des ressources minières dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE les MRC régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean appuient les projets miniers à développer dans notre région, projets porteurs d'avenir économiques et sociaux ;

ATTENDU QUE les maires, leur conseil et les citoyens du secteur nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean appuient majoritairement ce projet d'envergure et entendent faire valoir leur acceptabilité à ces projets porteurs d'avenir ;

projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

QUE la Municipalité de Lamarche demande à l'honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

QUE la Municipalité de Lamarche demande à l'honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

QUE la Municipalité de Lamarche demande à l'honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires afin que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ait une ouverture vers le Plan Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME DONNÉE À LAMARCHE CE
3 JUIN 2014.



Annick Lachance
Secrétaire-Trésorière Adjointe

MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Date : 2014-07-07

À : Jean-Sébastien David

De : Annick Boudreault

OBJET: Demande d'appui au projet de mine d'Arianne Phosphate.

08 JUL. 2014

Bonjour,

Voici la demande d'appui concernant le projet de mine.

Merci

Annick Boudreault
Secrétaire

3, rue du Couvent

L'Anse-Saint-Jean (Québec) G0V 1J0

Tél : 418-272-2633 poste 3221 Fax : 418-544-3078

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue à 19h00 le 7 avril 2014.

Étaient présents à cette réunion :

Mme Nathalie Tremblay,	conseillère
M. Yvan Côté,	conseiller
M. Victor Boudreault,	conseiller
M. Éric Thibeault,	conseiller
M. Anicet Gagné,	conseiller

Était absent :

M. Graham Park,	conseiller
-----------------	------------

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Lucien Martel, maire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean.

157-2014

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC AU PROJET DE MINE AU LAC PAUL

Il est proposé par M. Anicet Gagné, appuyé par M. Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer l'entreprise Ariane Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Adopté à la séance du 7 avril 2014

Copie certifiée conforme.

Donné à L'Anse-Saint-Jean
Ce 11 avril 2014.


Madame Marina Gagné,
Secrétaire-trésorier adjointe

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LAC ST-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue le 2 juin de l'an deux mille quatorze (2 juin 2014), à 19h30 au lieu habituel des séances.

R.2014-118

RÉSOLUTION D'APPUI AUX PROJETS MINIERS

- ATTENDU que le développement des ressources minières dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est au cœur du développement régional;
- ATTENDU que les décideurs régionaux, provinciaux ainsi que nationaux ne peuvent ignorer les ressources minières dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose permettant la relance économique;
- ATTENDU que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se doit d'avoir un projet d'envergure porteur d'avenir afin d'assurer des emplois rémunérateurs aux jeunes familles et ainsi cesser leurs exodes vers les grands centres;
- ATTENDU que le développement minier dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean aura des retombées économiques considérables pour les entreprises, équipementiers et commerçants de la région;
- ATTENDU que ARIANNE PHOSPHATE inc. désire développer des ressources minières dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- ATTENDU que les MRC régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean appuient les projets miniers à développer dans notre région, projets porteurs d'avenir économiques et sociaux;
- ATTENDU que les maires, leur conseil et les citoyens du secteur Nord de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean appuient majoritairement ce projet d'envergure et entendent faire valoir leur acceptabilité à ces projets porteurs d'avenir ;
- ATTENDU que le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité permettant la mise en œuvre des futurs développements miniers ;
- ATTENDU que le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité qui a déjà reçu l'acceptabilité sociale étant partagées par le transport industriel et touristique, et ce, depuis plusieurs années;
-

-
- ATTENDU que le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité est la ressource la plus économique pour développer les projets miniers de grande envergure;
- ATTENDU que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est munie d'infrastructures portuaires modernes sous-utilisées dont l'utilisation maximale permettrait l'ouverture de l'industrie minière régionale vers tous les grands ports mondiaux;
- ATTENDU que la création d'une nouvelle infrastructure ferroviaire sécuritaire unifie les régions du Lac-Saint-Jean, de Chibougamau et du Saguenay et redonne confiance en ce mode de transport plus économique et moins polluant;
- ATTENDU que la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et les infrastructures portuaires existantes sont des éléments indispensables afin de permettre la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres développements miniers et industriels à venir au Plan Nord. En conséquence, le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- ATTENDU que le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai;
- ATTENDU que le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai;
- ATTENDU que le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyé les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires afin que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ait une ouverture vers le Plan Nord.

Adoptée

SIGNÉ : LOUIS OUELLET,
MAIRE

NORMAND DESGAGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.


NORMAND DESGAGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Municipalité de Saint-Bruno
563, avenue Saint-Alphonse
Saint-Bruno, Lac Saint-Jean, GOW 2L0
Tél. : 418-343-2303 Fax : 418-343-2662

25 JUL. 2014

Saint-Bruno, 24 juillet 2014

Ariane Phosphate
M. Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Qc) G7H 1T2

Objet: Demande d'appui

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Veuillez trouver ci-inclus copie de la résolution : 144.07.14 en date du : 7 juillet 2014 | <input type="checkbox"/> Accusons réception de votre communication en date de : |
| <input type="checkbox"/> Les documents ci-joint sont pour votre information : | <input type="checkbox"/> Elle a été soumise à : |
| <input type="checkbox"/> Veuillez prendre note de l'information suivante à savoir : | <input type="checkbox"/> Elle sera soumise à la prochaine réunion du conseil qui sera tenue le : |

Madeleine Coulombe, secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 7 juillet 2014 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAU, Directeur général et M. PHILIPPE LUSINCHI, urbaniste.

RÉSOLUTION NUMÉRO 144.07.14 : DEMANDE D'APPUI D'ARIANNE PHOSPHATE

Une lettre de Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation d'Arianne Phosphate, reçue le 11 juin 2014. Concernant leur projet de mine au Lac à Paul, il sollicite notre appui dans le cadre du processus d'audiences publiques du BAPE qui devrait débiter à l'automne prochain.

Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno donne son appui à Arianne Phosphate en faveur de la réalisation de leur projet minier au Lac à Paul.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, donnée à Saint-Bruno ce 23^e jour de juillet 2014

Le Directeur général


Gilles Boudreau



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

Copie de résolution du livre des délibérations de la municipalité de Petit-Saguenay, tenant lieu à la séance régulière le 3^{ème} jour du mois de mars 2014 à 19 h 30, à l'Édifice municipal, 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

**Résolution 2014:03:53 APPUI PROJET DE MINE AU LAC-À-PAUL /
 ARIANNE PHOSPHATE**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Arianne Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac-à-Paul;

CONSIDÉRANT que le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;

CONSIDÉRANT qu'il y a un potentiel de retombée économique important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;

CONSIDÉRANT que le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur le développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Benoît Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

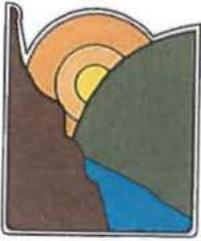
QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie l'entreprise Arianne Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Alexis Lavoie (g.m.a.), Sec.-Trés. D.G.
Donnée à Petit-Saguenay, le 16 Juin 2014

ALEXIS LAVOIE


COPIE CERTIFIÉE CONFORME


SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
ET DIRECTEUR GÉNÉRAL



MUNICIPALITÉ DE
Rivière-Éternité

Une fenêtre sur le Fjord!

Rivière-Éternité, le 8 avril 2014

09 AVR. 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'exploitation
ARIANNE PHOSPHATE
30, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1P5

Objet : Appui au projet d'exploitation minière au lac à Paul

Monsieur,

Nous vous transmettons, avec la présente, copie conforme de la résolution adoptée par le conseil de la Municipalité de Rivière-Éternité en appui au projet d'exploitation minière au lac à Paul de l'entreprise Ariane Phosphate.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question à ce sujet.

Veuillez agréer, monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DENIS HOUDE, g.m.a.
Directeur général et Secrétaire-trésorier

/dh

p.j. : - résolution municipale

c.c. : - M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

Un village de crèches

418, rue Principale, Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Tél.: 418-272-2860 • Téléc.: 418-544-3085 • Courriel : municipalite@riviere-eternite.com



Canada
Province de Québec
Municipalité de Rivière-Éternité

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ TENUE LE LUNDI 7 AVRIL 2014 À 19 h 30 À LA
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ (418 route
Principale à Rivière-Éternité) - QUORUM PRÉSENT -

Résolution n° C-116-04-2014.1

ARIANNE PHOSPHATE
PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE AU LAC À PAUL
APPUI AU PROJET

Considérant que l'entreprise Ariane Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul;

Considérant que le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Considérant que les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;

Considérant qu'il y a un potentiel de retombée économique important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;

Considérant que de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;

Considérant que le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur le développement durable;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme Reina Simard, conseillère;
Appuyé par M. Claude Lavoie, conseiller;
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer l'entreprise Ariane Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME : -
Rivière-Éternité, le 8 avril 2014



Denis Houde, g.m.a.
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE, TENUE LE LUNDI 2^{ième} JOUR DU MOIS DE JUIN 2014, DANS LA SALLE DE DÉLIBÉRATION DE L'HÔTEL DE VILLE, 101 RUE HONFLEUR, SAINTE-MONIQUE.

PRÉSENCES	Mme	Dolorès Boily, Mairesse	
	M.	Gilles Cayouette, conseiller	district # 2
	Mme	Suzanne Larouche, conseillère	district # 3
	M.	Francis Tremblay, conseiller	district # 4
	M.	Mario Desbiens, conseiller	district # 5
	Mme	Christiane Maltais, conseillère	district # 6
ABSENT :	M.	Pascal Gauthier, conseiller	district # 1
ÉGALEMENT PRÉSENTE :	Mme	Carolle Perron, Directrice générale/intérim	

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR DE MME DOLORÈS BOILY, MAIRESSE.

VILLE DE SAINT-NAZAIRE
RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET ARIANNE PHOSPHATE

ATTENDU QUE le développement des ressources minières dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est au cœur du développement régional.

ATTENDU QUE les décideurs régionaux, provinciaux ainsi que nationaux ne peuvent ignorer les ressources minières dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose permettant la relance économique.

ATTENDU QUE la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se doit d'avoir un projet d'envergure porteur d'avenir afin d'assurer des emplois rémunérateurs aux jeunes familles et ainsi cesser leurs exodes vers les grands centres.

ATTENDU QUE le développement minier dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean aura des retombées économiques considérables pour les entreprises, équipementiers et commerçants de la région.

ATTENDU QUE ARIANNE PHOSPHATE inc. désire développer des ressources minières dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE les MRC régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean appuient les projets miniers à développer dans notre région, projets porteurs d'avenir économiques et sociaux.

ATTENDU QUE les maires, leur conseil et les citoyens du secteur Nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean appuient majoritairement ce projet d'envergure et entendent faire valoir leur acceptabilité à ces projets porteurs d'avenir.

ATTENDU QUE le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité permettant la mise en œuvre des futurs développements miniers.

ATTENDU QUE le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité qui a déjà reçu l'acceptabilité sociale étant partagées par le transport industriel et touristique, et ce, depuis plusieurs années.

ATTENDU QUE le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité est la ressource la plus économique pour développer les projets miniers de grande envergure.

ATTENDU QUE la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est munie d'infrastructures portuaires modernes sous-utilisées dont l'utilisation maximale permettrait l'ouverture de l'industrie minière régionale vers tous les grands ports mondiaux.

ATTENDU QUE la création d'une nouvelle infrastructure ferroviaire sécuritaire unifie les régions du Lac-Saint-Jean, de Chibougamau et du Saguenay et redonne confiance en ce mode de transport plus économique et moins polluant.

ATTENDU QUE la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et les infrastructures portuaires existantes sont des éléments indispensables afin de permettre la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres développements miniers et industriels à venir au Plan Nord. En conséquence, le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

2014-22

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gilles Cayouette, appuyé par le conseiller Monsieur Mario Desbiens, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE La Municipalité de Sainte-Monique demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

QUE la Municipalité de Sainte-Monique demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

QUE la Municipalité de Sainte-Monique demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

Page 3

QUE la Municipalité de Sainte-Monique demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

QUE la Municipalité de Sainte-Monique demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires afin que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ait une ouverture vers le Plan Nord.

Copie certifiée conforme
Ce 9 juin 2014.

Carolle Perron

CAROLLE PERRON, Directrice générale/intérim
Municipalité de Sainte-Monique

Extrait de résolution # 2014-22



11. JUL. 2014

Le 11 juillet 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'exploitation
Arianne Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

N/Réf. : 1.01.01/01

Objet : Demande d'appui au projet de mine d'Arianne Phosphate

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution adoptée par les membres du conseil de la Ville de Saint-Félicien, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2014, relativement à une demande d'appui au projet de mine d'Arianne Phosphate.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La greffière,

M^e Stéphanie Tremblay, notaire

ST/asg

p. j. (1)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-
FÉLICIEN TENUE LE SEPTIÈME JOUR DE JUILLET DEUX
MILLE QUATORZE.

07-0714-17

OBJET : DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE MINE D'ARIANNE PHOSPHATE

ATTENDU l'élaboration actuelle d'un projet minier du Lac à Paul, au Saguenay—Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la société désire évaluer les impacts des activités de construction, d'exploitation et de restauration de la nouvelle mine sur l'économie régionale, ainsi que sur l'économie de l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE ce projet aura des retombées économiques pour notre région;

ATTENDU QUE le début des travaux de construction est prévu en 2014, alors que la période d'exploitation est prévue de 2018 à 2043;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ALEXANDRE L. PARADIS
APPUYÉE DE MADAME SONIA BOUDREAU
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPUYER le projet de mine d'Arianne Phosphate à se présenter aux audiences publiques pour la réalisation de mine au Lac à Paul.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

À SAINT-FÉLICIEN, CE 9 JUILLET 2014



ME STÉPHANIE TREMBLAY, NOTAIRE
GREFFIÈRE DE LA VILLE

Municipalité de Saint-Fulgence
253, rue Saguenay
Saint-Fulgence (Québec)
G0V 1S0



COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

Appui au projet d'Ariane Phosphate

Saint-Fulgence, le 18 février 2014. Les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence, après discussion, ont décidé à l'unanimité d'appuyer le projet d'exploitation minière dans le secteur du lac à Paul par la compagnie Ariane Phosphate.

Précisons d'abord que ce projet présente un énorme potentiel, non seulement pour Saint-Fulgence mais pour toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour une période estimée minimalement à 25 ans. La Municipalité de Saint-Fulgence, son maire et le conseil ont le sentiment que la population appuie majoritairement ce projet. Dans le contexte économique actuel où fermetures d'usines et pertes d'emplois font la manchette régulièrement, nous devons travailler, avec une ferme détermination, à développer ces initiatives structurantes.

Suite aux représentations faites par la compagnie, il est évident que des infrastructures importantes seront installées à Saint-Fulgence, générant ainsi des emplois et des revenus supplémentaires pour la Municipalité.

Plusieurs étapes restent à franchir avant de voir ce projet se concrétiser. La Municipalité de Saint-Fulgence travaille étroitement avec les parties prenantes afin de minimiser les impacts potentiels sur l'environnement et les populations environnantes, mais elle croit qu'un projet majeur comme celui-ci doit définitivement être appuyé par les instances politiques municipales. La Municipalité supporte les démarches de consultation initiées par Ariane Phosphate et veillera à ce que ce dossier soit mené à terme de manière à maximiser les retombées pour tous.

-30 -

Source : Gilbert Simard
Maire
Municipalité de Saint-Fulgence
418-674-2588, poste 2305

25 MAR. 2014



Municipalité de Saint-Ambroise
330, rue Gagnon Saint-Ambroise Québec G7P 2P9
www.st-ambroise.qc.ca Tél : 418-672-4765

Entre la ville et la campagne

Le 20 mars 2014

Monsieur Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation
Arianne Phosphate
30, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Monsieur,

Vous trouverez annexées à la présente une résolution de la Municipalité de Saint-Ambroise portant le numéro 2014-03-167, en rapport avec notre appui à la Municipalité de Saint-Fulgence concernant votre projet minier du secteur du Lac à Paul.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.


Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

MP/gt

P. j.

C. c. MRC du Fjord-du Saguenay



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Extrait du livre des procès verbaux de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenant une session régulière le 17^e jour du mois de mars 2014 à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise.

Appui à la Municipalité de Saint-Fulgence concernant le projet minier du secteur du Lac à Paul – Arianne Phosphate

Résolution 2014-03-167

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arianne Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul;

CONSIDÉRANT QUE le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;

CONSIDÉRANT QU'il y a potentiel de retombée économique important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur le développement durable;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Monique Gagnon

APPUYÉE PAR M. Evens Bouchard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

D'APPUYER l'entreprise Arianne Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'appui du projet d'Arianne Phosphate.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

(SIGNÉ)

Dino Lapointe
Maire

COPIE CERTIFIÉE


Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

00 AVR 2014



Municipalité
Saint-David-de-Falardeau

Saint-David-de-Falardeau, le 4 avril 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate
30, rue Racine est
Chicoutimi, Qc
G7H 1P5

Objet : Projet de mine au Lac à Paul – Ariane Phosphate – Appui au projet.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, copie d'une résolution entérinée par le conseil municipal lors de la séance spéciale du 31 mars 2014 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire-trésorier et directeur général,

Daniel Hudon

DH/cg

p.j.

c.c. M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU**

**RÉSOLUTION EXTRAITE DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE SPÉCIALE DU 31 MARS 2014.**

088-2014

**Projet de mine au Lac à Paul – Ariane
Phosphate – Appui au projet.**

- CONSIDÉRANT** que l'entreprise Ariane Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul;
- CONSIDÉRANT** que le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay;
- CONSIDÉRANT** que les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a un potentiel de retombée économique important pour la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;
- CONSIDÉRANT** que de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;
- CONSIDÉRANT** que le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur le développement durable.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Claude Gauthier et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'entreprise Ariane Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Copie certifiée conforme.
Ce 4^e jour d'avril 2014.**



**Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général**

14 AVR. 2014

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, tenue le 7 avril 2014, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE MINE LAC-À-PAUL / ARIANNE PHOSPHATE

R-2014-04-72

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ariane Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul;

CONSIDÉRANT que le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;

CONSIDÉRANT qu'il y a un potentiel de retombée économique important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;

CONSIDÉRANT que le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables, notamment la *Loi sur le développement durable*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bolduc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité d'appuyer l'entreprise Ariane Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis,
ce 7^e jour d'avril 2014.



Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

st-felix-dotis.qc.ca
municipalite@st-felix-dotis.qc.ca



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Félix-d'Otis

418 544-5543
455, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis
Québec
GOV 1M0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**MUNICIPALITÉ
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue ce lundi le 7^e jour de juillet 2014 à 19h à l'Édifice municipal, sous la présidence de Mme la mairesse Cindy Plourde, à laquelle tous les élus sont présents à savoir : Mme Candide Girard, M. Raymond Gauthier, M. Luc Lavoie, M. Maurice Girard, M. Rock Lemay et M. Vincent Simard.

Le directeur général est présent

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-119

**SUJET : DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE MINE D'ARIANNE
PHOSPHATE**

CONSIDÉRANT que le phosphate est l'un des trois principaux nutriments des fertilisants, aide au développement racinaire et à la résistance à la sécheresse, permet de maximiser l'efficacité du terrain et augmente le rendement de culture. La demande pour le phosphate continuera de s'accroître de 2% par an. Il n'existe pas de substitut pour le phosphate

CONSIDÉRANT que le projet minier Lac à Paul est un des plus importants nouveaux projets de phosphate au monde. Il assurera une sécurité d'approvisionnement aux principaux marchés nord-américains et européens

CONSIDÉRANT que le projet d'Arianne phosphate, couvrant une superficie de 27 000 hectares dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, le site du Lac à Paul est en bonne position pour tirer profit de la demande mondiale en phosphate. Le projet Lac à Paul comprend :

472 millions de tonnes de réserves à 6.9% P₂O₅

590 millions de tonnes de ressources à 7.1% P₂O₅

Arianne entend produire 3 millions de tonnes par an de concentré de haute qualité au cours des 26 années de vie de la mine

CONSIDÉRANT que le projet Lac à Paul générera des retombées économiques de 12.6 milliards de dollars au Québec. Il s'agit du projet minier ayant le plus grand impact économique depuis une décennie pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, à savoir 2250 emplois directs et indirects créés par année lors de la construction
1000 emplois directs et indirects créés par année au cours des 26 années de vie de la mine

CONSIDÉRANT que beaucoup d'emphase est consacrée sur le volet de l'acceptabilité sociale et que notre appui est nécessaire pour faciliter la présentation du projet au BAPE

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Vincent Simard

2014-119

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la municipalité St-François-de-Sales appuie le projet d'Arianne Phosphate sur le site du Lac à Paul, et ce, pour toutes les arguments cités en préambule de la présente

Vraie copie certifiée
à Saint-François-de-Sales
ce 9^e jour de juillet 2014


Renaud Blanchette,
Secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE
ST-HONORÉ

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ

**EXTRAIT du procès-verbal d'une séance régulière
du conseil municipal tenue le 2 février 2015**

RÉSOLUTION
037-2015

ATTENDU QU'Arianne Phosphate projette d'exploiter une mine de phosphore dans le secteur du lac Paul;

ATTENDU QUE le projet créera d'énormes retombées économiques pendant la construction et l'exploitation;

ATTENDU QUE de telles retombées sont essentielles au maintien de la santé financière des régions;

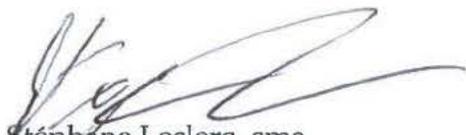
ATTENDU QU'un projet aussi structurant et durable est souhaité par l'ensemble de la région;

ATTENDU qu'Arianne Phosphate est une entreprise qui se préoccupe de la santé, de la sécurité et du bien-être des usagers de la route en prévoyant de mesures concrètes pour prévenir des accidents aux usagers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité appuie Ariane Phosphate dans l'ensemble de ses démarches pour obtenir les permis et les autorisations nécessaires afin de réaliser son projet d'exploitation d'une mine de phosphate au lac Paul.

ADOPTÉ

COPIE CONFORME



Stéphane Leclerc, cma
Directeur général

Donné à Saint-Honoré
Ce 9^e jour de février 2015

Saint-Nazaire, ce 25 septembre 2013

ARIANNE PHOSPHATE INC.
a/s Monsieur Brian Kenny, chef de la direction
30, rue Racine Est, suite 160
Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Objet : Lettre d'appui au projet de route hors-norme d'Arianne Phosphate

Monsieur Kenny,

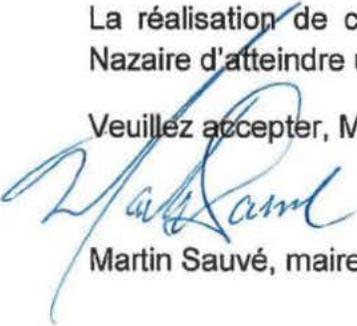
La municipalité de Saint-Nazaire appuie incontestablement le projet de mine à ciel ouvert d'apatite, incluant la construction d'un lien routier route hors-norme sur un tracé de moindre impact pour le transport du concentré phosphaté. La Municipalité convient d'apporter son soutien à «Arianne Phosphate» à chaque étape de la réalisation du projet du Lac à Paul et entend en être un acteur important.

Dans un avenir rapproché, la municipalité de Saint-Nazaire entreprendra des négociations avec «Arianne Phosphate» et, au besoin, avec la régie Nord, les autres municipalités concernées et tous autres tiers afin de conclure une entente pour l'acquisition de l'emprise de la route. L'entente à intervenir contiendra une description du projet, les engagements, les obligations des parties et les mécanismes de fonctionnement.

La municipalité de Saint-Nazaire comprend qu'«Arianne Phosphate» considère l'importance des retombées économiques qu'engendre un partenariat d'affaires et ce, dans le meilleur intérêt des parties.

La réalisation de ce projet d'envergure permettra à la municipalité de Saint-Nazaire d'atteindre une stabilité économique et de croire en un avenir prospère.

Veillez accepter, Monsieur Kenny, nos salutations les plus distinguées.



Martin Sauvé, maire



Desneiges Simard, directrice générale

Lettre d'appui Arianne Phosphate

À la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Nazaire, tenue le mardi le 3 septembre 2013 à laquelle étaient présents M. Martin Sauvé, maire

Et les membres du conseil suivants: M. Raynald Gobeil
M^{me} Rollande Côté
M. Jules Bouchard
M. Claude Tremblay
M. Jean-François Néron

Assiste également à cette séance: Mme Desneiges Simard, directrice générale

Résolution numéro: 13-231

Lettre d'appui Arianne Phosphate

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire tient à jouer un rôle important dans l'établissement du projet d'«Arianne Phosphate» de mine à ciel ouvert d'apatite, incluant la construction d'un lien routier route hors-norme sur un tracé de moindre impact pour le transport du concentré phosphaté.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire convient d'apporter son soutien à «Arianne Phosphate» à chaque étape de la réalisation du projet du Lac à Paul.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire appuie le projet de route hors-norme d'«Arianne Phosphate».

Que la municipalité de Saint-Nazaire permet à «Arianne Phosphate» d'annexer la présente à l'étude de faisabilité du projet

Que le moment venu, la Municipalité de Saint-Nazaire entreprendra les négociations avec «Arianne Phosphate» ainsi qu'avec toute autre partie (La régie Nord, ainsi qu'avec les autres municipalités concernées, etc.) dans le but de conclure une entente pour l'acquisition de l'emprise de la route. L'entente contiendra une description du projet, les engagements et obligations des parties et les mécanismes de fonctionnement du projet

Que la municipalité de Saint-Nazaire souhaite aussi qu'«Arianne Phosphate» tienne compte de l'importance des retombées économiques locales pour la Municipalité dans le choix de ses partenaires d'Affaires

Acceptée

Ce 4^e jour du mois d'octobre 2013



Me Desneiges Simard, directrice général



20 JUIN 2014

199, rue Principale
Saint-Nazaire, Lac-Saint-Jean
(Québec) G0W 2V0
Téléphone : 418 662-4154
Télécopieur : 418 662-5467
www.ville.saint-nazaire.qc.ca

18 juin 2014

Philippe Couillard, Premier ministre et Responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec)
G1A 1B4

Et

Alexandre Cloutier, Député de Lac-Saint-Jean

A-510, rue Sacré-Cœur Ouest
Alma (Québec)
G8B 1L9

Et

Jean-Sébastien David, Chef de l'exploitation

Arianne Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) Canada
G7H 1T2

Objet : Résolution d'appui au projet d'Arianne Phosphate

Messieurs,

La municipalité de Saint-Nazaire considère impératif que le développement projeté par «Arianne Phosphate inc.» se concrétise selon le schéma d'utilisation du secteur Nord.

En conséquence, la municipalité de Saint-Nazaire a pris l'initiative d'unir sa voix avec celles des autres municipalités du secteur Nord.

Des résolutions des municipalités du secteur Nord ont été adoptées et sont jointes à la présente.

Municipalité de



Saint-Nazaire

199, rue Principale
Saint-Nazaire, Lac-Saint-Jean
(Québec) G0W 2V0
Téléphone : 418 662-4154
Télécopieur : 418 662-5467
www.ville.saint-nazaire.qc.ca

Auriez-vous l'amabilité de nous informer de vos intentions.

En espérant un avenir en collaboration avec «Arianne Phosphate inc.», veuillez agréer, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Desneiges Simard, directrice générale

Martin Sauvé, maire

p.j copies des résolutions des municipalités de Saint-Nazaire, Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique, Labrecque, Lamarche

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET ARIANNE PHOSPHATE

À la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Nazaire, tenue le lundi le 23 mai 2014 à laquelle étaient présents M. Martin Sauvé, maire

Et les membres du conseil suivants: M. Raynald Gobeil, district n° 1
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district n° 4
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance: Mme Desneiges Simard, directrice générale

14-129 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET ARIANNE PHOSPHATE

ATTENDU QUE le développement des ressources minières dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est au cœur du développement régional.

ATTENDU QUE les décideurs régionaux, provinciaux ainsi que nationaux ne peuvent ignorer les ressources minières dont la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dispose permettant la relance économique.

ATTENDU QUE la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se doit d'avoir un projet d'envergure porteur d'avenir afin d'assurer des emplois rémunérateurs aux jeunes familles et ainsi cesser leurs exodes vers les grands centres.

ATTENDU QUE le développement minier dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean aura des retombées économiques considérables pour les entreprises, équipementiers et commerçants de la région.

ATTENDU QUE ARIANNE PHOSPHATE inc. désire développer des ressources minières dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE les MRC régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean appuient les projets miniers à développer dans notre région, projets porteurs d'avenir économiques et sociaux.

ATTENDU QUE les maires, leur conseil et les citoyens du secteur Nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean appuient majoritairement ce projet d'envergure et entendent faire valoir leur acceptabilité à ces projets porteurs d'avenir.

ATTENDU QUE le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité permettant la mise en œuvre des futurs développements miniers.

ATTENDU QUE le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité qui a déjà reçu l'acceptabilité sociale étant partagées par le transport industriel et touristique, et ce, depuis plusieurs années.

ATTENDU QUE le secteur du chemin des passes est un accès nordique industriel muni de routes hors normes de grande qualité est la ressource la plus économique pour développer les projets miniers de grande envergure.

ATTENDU QUE la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est munie d'infrastructures portuaires modernes sous-utilisées dont l'utilisation maximale permettrait l'ouverture de l'industrie minière régionale vers tous les grands ports mondiaux.

ATTENDU QUE la création d'une nouvelle infrastructure ferroviaire sécuritaire unifie les régions du Lac-Saint-Jean, de Chibougamau et du Saguenay et redonne confiance en ce mode de transport plus économique et moins polluant.

ATTENDU QUE la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et les infrastructures portuaires existantes sont des éléments indispensables afin de permettre la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE INC. et autres développements miniers et industriels à venir au Plan Nord. En conséquence, le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se doit sans équivoque de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

ATTENDU QUE le Premier ministre du Québec, Philippe Couillard, appuie les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de permettre la création de nouvelles infrastructures ferroviaires et l'utilisation maximale des infrastructures portuaires existantes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

QUE la municipalité de Saint-Nazaire demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires auprès des diverses instances afin que la réalisation des projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

QUE la municipalité de Saint-Nazaire demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques afin qu'ils soient mis en œuvre dans le plus bref délai.

QUE la municipalité de Saint-Nazaire demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'appuyer les projets ARIANNE PHOSPHATE inc. et autres projets industriels et commerciaux nordiques étant plus que des projets commerciaux, mais un levier économique garantissant la survie de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

QUE la municipalité de Saint-Nazaire demande à l'Honorable premier ministre du Québec, Philippe Couillard, de prendre les mesures nécessaires afin que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ait une ouverture vers le Plan Nord.

Acceptée

Vraie copie certifiée, ce 26^e jour de mai 2014



Desneiges Simard, directrice générale



Martin Sauvé, maire



Municipalité de Saint-Prime

599, rue Principale
Saint-Prime (Québec) G8J 1T2

Le 15 septembre 2014

Monsieur Jean Sébastien David
Vice-président des Opérations
Ariane Phosphate Inc.
393, Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Monsieur,

C'est avec plaisir que nous les élus de la Municipalité de Saint-Prime venons appuyer votre démarche de reconnaissance par le Bape de votre projet du Lac-à-Paul.

Pour nous, ce gisement de phosphate au Lac-à-Paul se distingue à l'échelle mondiale par sa pureté du phosphate. De plus, sa durée de vie évaluée à un peu plus de 25 ans, assurera de l'emploi à 1000 personnes au niveau de l'exploitation.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette amorce minière porteuse de défis nouveaux, d'incitatif à développer d'autres projets majeurs.

Nous espérons pour vous un dénouement heureux par l'acceptation de reconnaissance du Bape de votre projet.

Recevez, Monsieur David, nos salutations distinguées, nous vous souhaitons du succès pour les prochaines années.

Le maire,



Lucien Boivin

C.C. - membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Prime

17 SEP. 2014



*Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord*



Extrait de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2014

Formant quorum

*72-2014 **Projet de mine au lac Paul, Arianne phosphate, appui***

- Considérant l'importance de soutenir les promoteurs de l'action économique de notre région et de notre municipalité, le cas échéant;
- Considérant que le projet d'exploitation de la mine de phosphate du lac Paul, située sur le territoire non organisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay, par le promoteur Arianne Phosphate, pourrait avoir des retombées économiques importantes et d'emplois pour la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
- Considérant que notre municipalité a besoin de projets structurants pour stimuler son propre développement et ainsi assurer son avenir;
- Considérant que le projet doit s'inscrire dans une approche de développement durable, (durée de vie d'exploitation d'au moins de 25 ans), tout en priorisant le respect des conditions légales de l'environnement et de l'aspect sécuritaire des installations sur le territoire de notre municipalité, le cas échéant;

Pour ces motifs, M. Laurent Thibeault propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu (le vote est demandé, un membre du Conseil est contre Mme Isabelle Michon-Campbell et 6 pour) que le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord se prononce favorable au projet d'exploitation de la mine de phosphate et du transbordement du minerais aboutissant aux territoires des municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord, le cas échéant.

Extrait certifié conforme, ce 4^e jour de février 2015.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Girard, gma

17 JUIL. 2014

PAR COURRIER

Saguenay, le 14 juillet 2014

Monsieur Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet : Ariane Phosphate – projet de mine – demande d'appui

Monsieur,

Veillez trouver, sous ce pli, copie conforme de la résolution numéro VS-CE-2014-781 adoptée par les membres du comité exécutif de la Ville de Saguenay réunis en séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2014.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Service des affaires juridiques et du greffe,



Handwritten signature of Annie Jean in blue ink.

ANNIE JEAN, assistante-greffière

AJ/jg

p.j.

c.c. M. Richard Banford, cabinet du maire

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire
du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la
salle des délibérations du comité exécutif, le 2 juillet 2014
- Un quorum présent.

ARIANE PHOSPHATE – PROJET DE MINE – DEMANDE D'APPUI;

VS-CE-2014-781

CONSIDÉRANT l'intérêt d'Ariane Phosphate pour son projet de mine au Lac à Paul qui est notamment matérialisé par leurs efforts financiers, leur soucis de l'environnement et leurs préoccupations des citoyens;

CONSIDÉRANT l'ampleur des retombées directs et indirects que pourraient générer ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay et ses partenaires sont convaincus du potentiel positif d'un tel projet sur l'économie et le développement régional;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay, dans le cadre du processus d'audiences publiques du BAPE, accueille positivement et appuie vivement le projet d'implantation d'une mine au Lac à Paul par l'entreprise Ariane Phosphate.

Adoptée à l'unanimité.

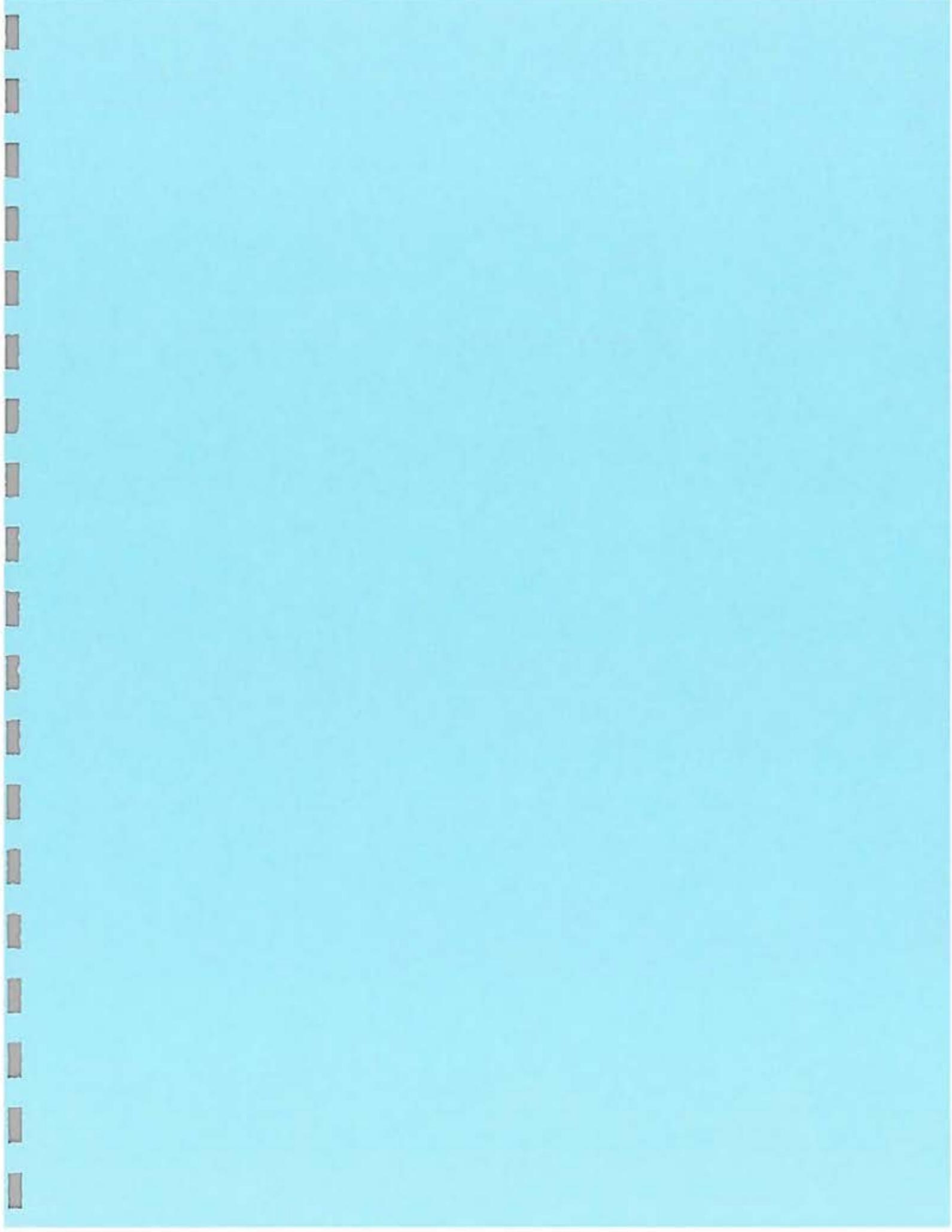
Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 2 juillet 2014.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 14^e jour du mois de juillet 2014.

L'assistante-greffière,


ANNIE JEAN

AJ/jg



25 JUIL. 2014



**LA CORPORATION DES CAMIONNEURS
EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC.**

Jonquière, le 23 juillet 2014

Arianne Phosphate
393, rue Racine Est suite 200
Chicoutimi, (Québec)
G7H-1T2

ATT : M. Jean-François David

OBJET : Appui à la réalisation du projet du Lac à Paul

Cher M. David,

Depuis quelques mois que nous observons le développement du projet de mine de phosphate au Lac à Paul dans notre région grâce à votre système d'informations via internet. Le but de cette lettre est un appui de notre organisation à la réalisation et la participation futures au projet du promoteur Arianne Phosphate.

Notre organisation représente plus de 330 petites et moyennes entreprises de camionnage de matières en vrac et prône la réalisation du projet. Au cours des dernières années, nos camionneurs membres de nos organismes de courtage ont participé activement à différents projets comme la construction du barrage électrique Péribonka IV et la réalisation actuelle du projet éolien de Rivière-du-Moulin.

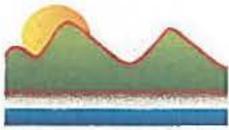
Dans le présent dossier, nous tenons à vous mentionner que nous désirons être partenaires avec le promoteur et donnons notre appui à la réalisation du projet du Lac à Paul.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel Tremblay, directeur régional
La Corporation Des Camionneurs En Vrac De La Région 02 Inc
(418) 818-2877

C.C : Conseil d'administration régional



M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Bégin

Ferland et Boilleau

Saint-Honoré, le 4 juin 2009

L'Anse-Saint-Jean

Larouche

Monsieur Bernard Lapointe, président
Ressources d'Arianne
30, rue Racine Est, suite 160
Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Petit-Saguenay

**Objet : *Projet minier dans le secteur du lac à Paul /
TNO Mont-Valin, secteur Chutes-des-Passes***

Rivière-Éternité

Monsieur,

Saint-Ambroise

Nous vous transmettons, par la présente, copie certifiée conforme de la résolution numéro C-09-159 que le conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay adoptait lors de la séance ordinaire du 12 mai 2009, relativement au sujet cité en rubrique.

Saint-Charles-de-Bourget

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Saint-David-de-Falardeau

La directrice générale,

Saint-Félix-d'Otis

Saint-Fulgence

Christine Dufour

Saint-Honoré

CD/mg

p.j. (1)

Sainte-Rose-du-Nord

Territoires non organisés
de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, tenue à l'hôtel de ville de Larouche, à 19 h, le mardi 12^e jour du mois de mai 2009, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Jean-Marie Claveau, préfet et maire de Saint-Félix-d'Otis, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Claude Boucher,	maire de L'Anse-Saint-Jean
M. Bertrand Couture,	maire de Charles-de-Bourget
M. Marcel Claveau,	maire de Saint-Ambroise
M. Jean-Yves Dufour,	maire de Saint-David-de-Falardeau
M. Rémi Gagné,	maire de Rivière-Éternité
M ^{me} Thérèse Gaudreault,	maire de Petit-Saguenay
M. Réjean Lévesque,	maire de Larouche
M ^{me} Marie-Luce Martin,	maire de Saint-Honoré
M. Gérard Savard,	maire de Bégin
Mme Carmen Simard,	maire de Ferland-et-Boilleau
M. Gilbert Simard,	maire de Saint-Fulgence
M. Laurent Thibeault,	maire de Sainte-Rose-du-Nord

Participe également à cette séance

Mme Christine Dufour, directrice générale

C-09-159

**PROJET MINIER DANS LE SECTEUR DU LAC À PAUL /
TNO MONT-VALIN, SECTEUR CHUTES-DES-PASSES**

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay possède une superficie de 43 000 km² et constitue la 3^e plus grande MRC au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay encourage le développement des ressources naturelles de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2002, le gouvernement du Québec a identifié de nombreux projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et que ces aires couvrent plus de 8 % du territoire;

CONSIDÉRANT QU' en avril dernier a été rendu public un projet de développement minier majeur dans le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations préliminaires, l'investissement nécessaire pour exploiter une mine de phosphore très prometteuse accompagnée d'un gisement de titane serait évalué à 200 millions de dollars et que le projet pourrait engendrer la création d'environ 200 emplois ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire que l'exploitation du site projeté produise le moins d'impact possible dans le milieu ;

CONSIDÉRANT QU' un des avantages du site est son accessibilité et sa proximité relative pour un projet minier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay assume depuis plusieurs années son leadership dans la gestion du territoire et attribue des sommes importantes dans l'entretien des chemins forestiers ;

CONSIDÉRANT QUE le projet minier du lac à Paul doit favoriser l'utilisation du réseau de chemin forestier de la MRC notamment la route Shipshaw (L-253) qui permet d'accéder au secteur d'exploitation via la municipalité de Saint-David-de-Falardeau ou la route L-200 via la municipalité de Saint-Fulgence.

CONSIDÉRANT QUE la localisation stratégique de la MRC du Fjord-du-Saguenay lui permet d'implanter une usine de transformation du produit résultant de l'exploitation de la mine.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté, M. Gilbert Simard;

APPUYÉ PAR le conseiller de comté, M. Réjean Lévesque;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay :

- Appuie le projet de développement minier du lac à Paul
- Sollicite le promoteur pour qu'il maximise les retombées économiques de ce projet au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay notamment sur la création d'emplois et la localisation des équipements ;
- Demande que le projet du lac à Paul contribue aux investissements recherchés par la MRC dans l'entretien à long terme des chemins forestiers de son territoire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Christine Dufour
Directrice générale
Saint-Honoré, le 4 juin 2009



Association des Prospecteurs du Saguenay-Lac-St-Jean

Saguenay le 26 Janvier 2015

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate Inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2
Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

L'Association des Prospecteurs du Saguenay-Lac-St-Jean croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi les 48 membres de l'Association des Prospecteurs ainsi que moi-même souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gervais Simard, Président
Association des Prospecteurs
Du Saguenay-Lac-St-Jean

Mme. Annie Imbeault
791, Rue St-Paul
Chicoutimi, (Québec)
G7J 3B6
(418) 698-8266

Saint-Félix-d'Otis, le 2 juin 2014

M. Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation
Ariane Phosphate
30, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Bégin

Ferland-et-Boilleau

L'Anse-Saint-Jean

Larouche

Petit-Saguenay

Rivière-Éternité

Saint-Ambroise

Saint-Charles-de-Bourget

Saint-David-de-Falardeau

Sainte-Rose-du-Nord

Saint-Félix-d'Otis

Saint-Fulgence

Saint-Honoré

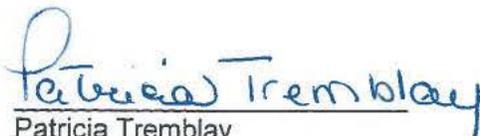
OBJET : Appui au projet Ariane Phosphate

Monsieur,

La présente est pour vous informer que le CLD du Fjord appuie le projet d'exploitation minière d'Ariane Phosphate dont le site projeté est situé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Par conséquent, nous vous transmettons une copie certifiée conforme de la résolution numéro **CLD-CA-140507-12** que le conseil d'administration du CLD du Fjord a adopté relativement au sujet cité en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Patricia Tremblay
Directrice générale

p.j. (1)

c.c. M^{me} Christine Dufour, directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA CENT-TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DU FJORD
TENUE LE MERCREDI 7 MAI 2014, À 17 H
AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
SITUÉ AU 3110, BOULEVARD MARTEL, À SAINT-HONORÉ

APPUI AU PROJET ARIANNE PHOSPHATE

CLD-CA-140507-12

- CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ariane Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul;
- CONSIDÉRANT QUE le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet d'envergure et structurant permettra de diversifier l'économie régionale et stimulera la croissance du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- CONSIDÉRANT QUE les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) situés sur le territoire de la MRC du Fjord pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites, ce qui favorisera le développement économique;
- CONSIDÉRANT QUE le projet représente un investissement de près de 1,7 milliard de dollars, ce qui deviendrait le plus important investissement dans la région depuis les dix dernières années;
- CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques totales du projet au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont été évaluées à 2,6 milliards de dollars sur la durée de vie totale du projet (construction, exploitation et restauration);
- CONSIDÉRANT QUE la construction de la mine générera au Saguenay-Lac-Saint-Jean près de 2 250 emplois directs et indirects par année;
- CONSIDÉRANT QUE les activités d'exploitation de la mine généreront au Saguenay-Lac-Saint-Jean plus de 1 000 emplois directs et indirects par année pendant 25 ans;
- CONSIDÉRANT QUE la restauration du site représente près de 300 emplois à l'échelle régionale;
- CONSIDÉRANT QU' il existe un potentiel de développement pour un projet visant la transformation du phosphate sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- CONSIDÉRANT QUE le projet fera augmenter la richesse collective en créant des emplois de qualité et en accroissant le revenu moyen des travailleurs de la région;
- CONSIDÉRANT QU' Ariane Phosphate collabore avec tous les acteurs concernés et souhaite un développement fort et durable;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Paul-Eugène Grenon;

APPUYÉ PAR M. Nicolas Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER l'entreprise Arionne Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Patricia Tremblay
Directrice générale
CLD du Fjord

Saint-Félix-d'Otis, le 2 juin 2014

Saguenay, le 26 novembre 2014

Monsieur Pierre Tremblay
Directeur des ressources humaines
Ariane Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (QC) G7H 1T2

Objet : Demande d'appui au projet de mine d'Ariane Phosphate

Monsieur,

En regard du sujet mentionné en rubrique, c'est avec plaisir que nous vous informons que les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean, réunis en séance régulière le 13 novembre dernier, ont tenu à exprimer un appui unanime au développement minier que votre entreprise projette dans le secteur du Lac-à-Paul. Ce projet d'envergure, appelé à générer de nombreux emplois et des retombées économiques appréciables dans l'ensemble du Saguenay-Lac-Saint-Jean, contribuera certes au développement d'un secteur d'activité qui, espérons-le, sera appelé à croître dans notre région dans les années à venir. La mine du Lac-à-Paul s'inscrit donc dans la continuité de nos objectifs visant à favoriser la diversification économique de la région par la mise en valeur responsable de nos ressources naturelles.

Nous reconnaissons par le fait même les efforts déployés par votre groupe pour assurer la plus large acceptabilité sociale de ce projet minier, au plan local et régional. Assurément, l'acceptabilité sociale demeure une condition essentielle à sa réussite. Aussi, nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie, en maintenant la transparence affichée jusqu'à présent et en multipliant les occasions de concertation avec les milieux les plus directement concernés, ceci afin de convenir des pratiques les plus prometteuses en matière de développement durable. Nous sommes persuadés que ce projet d'envergure saura doser avec justesse les dimensions sociales, économiques et environnementales qu'il requiert.

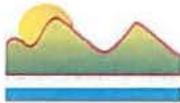
En vous souhaitant le meilleur des succès dans la concrétisation du projet minier du Lac-à-Paul, veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,



André Paradis

AP/AB/ab



19 AOÛT 2014

Bégin

Saint-Honoré, le 14 août 2014

Ferland-et-Boilleau

L'Anse-Saint-Jean

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'Exploitation
Ariane Phosphate
393, rue Racine Est, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Lacouche

Petit-Saguenay

Objet : Demande d'utilisation de la route L-253 par Ariane Phosphate

Rivière Éternité

Monsieur,

Saint-Ambroise

Nous vous transmettons, par la présente, copie certifiée conforme de la résolution numéro C-14-231 que le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay adoptait lors de la séance ordinaire du 12 août 2014, relativement au sujet cité en rubrique.

Saint-Charles-de-Bourget

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Saint-David-de-Falardeau

La directrice générale,

Saint-Félix-d'Otis

Saint-Fulgence

Christine Dufour

CD/jb

Saint-Honoré

p. j. (1)

Sainte-Rose-du-Nord

Territoires non organisés

de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, tenue à l'hôtel de ville de Bégin, à 19 h, le mardi 12^e jour d'août 2014, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Gérard Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Réjean Bédard	maire de Larouche
M ^{me}	Ginette Côté	maire de Petit-Saguenay
M.	Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M.	Rémi Gagné	maire de Rivière-Éternité
M.	Serge Gauthier	maire de Saint-David-de-Falardeau
M.	Dino Lapointe	maire de Saint-Ambroise
M.	Lucien Martel	maire de l'Anse-Saint-Jean
M.	Michel Ringuette	maire de Saint-Charles-de-Bourget
M.	Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M.	Laurent Thibeault	maire de Sainte-Rose-du-Nord
M.	Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré

Est absent :

M.	Gilbert Simard	maire de Saint-Fulgence
----	----------------	-------------------------

Participe également à cette séance :

M ^{me}	Christine Dufour	directrice générale et secrétaire-trésorière
-----------------	------------------	--

C-14-231
TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY / DEMANDE D'UTILISATION DE LA ROUTE L-253 PAR ARIANNE PHOSPHATE

CONSIDÉRANT QUE	la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay est responsable de l'administration des territoires non organisés (TNO) sur son territoire;
CONSIDÉRANT QUE	la route forestière L-253, secteur Onatchiway est située sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC;
CONSIDÉRANT QUE	les industriels forestiers ne sont pas présents toute l'année sur la route L-253 et que les autres utilisateurs eux sont présents toute l'année ;
CONSIDÉRANT QU'	un comité d'entretien réunissant l'ensemble des utilisateurs de la route L-253 a été formé afin de pallier au manque d'entretien en l'absence des compagnies forestières;
CONSIDÉRANT QUE	le budget d'entretien est limité par rapport aux besoins de la route;
CONSIDÉRANT QUE	la route L-253 dessert approximativement 1 190 villégiateurs, une pourvoirie, deux zecs et plusieurs infrastructures reliées à la production d'énergie hydroélectrique;
CONSIDÉRANT QU'	Arianne Phosphate est actuellement en processus de développement d'un projet minier d'envergure mondiale dans le secteur du lac Paul ;

CONSIDÉRANT QUE la route L-253 est positionnée de façon stratégique et constitue un lien logique entre le Saguenay et le site minier du lac Paul ;

CONSIDÉRANT QU' Arianne Phosphate étudie et travaille actuellement sur le transport terrestre du minerai ;

CONSIDÉRANT QUE la route L-253 peut être utilisée comme route de contingence en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' Arianne Phosphate aura des besoins très importants non seulement pour le transport du minerai, mais également pour l'approvisionnement et le transport des travailleurs ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté, M. Bruno Tremblay;

APPUYÉ PAR le conseiller de comté, M. Lucien Martel;

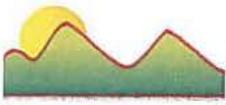
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER à Arianne Phosphate d'investir sur l'amélioration de la route L-253 et de favoriser son utilisation par les travailleurs et les fournisseurs de services pour la future mine.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Christine Dufour
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Saint-Honoré, le 14 août 2014



24 MAR. 2014

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Bégin

Saint-Honoré, le 19 mars 2014

Ferland-et-Boilleau

L'Anse-Saint-Jean

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'exploitation
Ariane Phosphate Inc.
30, rue Racine Est, suite 160
Chicoutimi (Québec) G7H 1P5

Larouche

Petit-Saguenay

Objet : Projet de mine au Lac à Paul / Ariane Phosphate / Appui au projet

Rivière-Éternité

Monsieur,

Saint-Ambroise

Nous vous transmettons, par la présente, copie certifiée conforme de la résolution numéro C-14-82 que le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay adoptait lors de la séance ordinaire du 11 mars 2014, relativement au sujet cité en rubrique.

Saint-Charles-de-Bourget

Espérant que la présente recevra toute l'attention désirée, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Saint-David-de-Falardeau

La directrice générale,

Saint-Félix-d'Otis

Saint-Fulgence

Christine Dufour

Saint-Honoré

CD/mg

p. j. (1)

Sainte-Rose-du-Nord

c. c. Municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Territoires non organisés

de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, tenue hotel de ville de la municipalité de Saint-Honoré, à 19 h, le mardi 11^e jour de mars 2014, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de M. Gérald Savard, préfet et maire de Bégin, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Réjean Bédard	maire de Larouche
M ^{me}	Ginette Côté	maire de Petit-Saguenay
M.	Pierre Deslauriers	maire de Saint-Félix-d'Otis
M.	Rémi Gagné	maire de Rivière-Éternité
M.	Serge Gauthier	maire de Saint-David-de-Falardeau
M.	Dino Lapointe	maire de Saint-Ambroise
M.	Lucien Martel	maire de l'Anse-Saint-Jean
M.	Michel Ringuette	maire de Saint-Charles-de-Bourget
M.	Gilbert Simard	maire de Saint-Fulgence
M.	Hervé Simard	maire de Ferland-et-Boilleau
M.	Laurent Thibeault	maire de Sainte-Rose-du-Nord
M.	Bruno Tremblay	maire de Saint-Honoré

Participe également à cette séance :

M^{me} Christine Dufour directrice générale et secrétaire-trésorière

C-14-82
PROJET DE MINE AU LAC À PAUL / ARIANNE PHOSPHATE /
APPUI AU PROJET

CONSIDÉRANT QUE	l'entreprise Ariane Phosphate a un projet d'exploitation minière situé sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay près du Lac à Paul;
CONSIDÉRANT QUE	le site projeté d'exploitation minière est situé entièrement et exclusivement sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
CONSIDÉRANT QUE	les chemins forestiers R-200 et R-253 (autrefois L-200 et L-253) pourront être utilisés pour le transport des ressources minières extraites;
CONSIDÉRANT QU'	il y a un potentiel de retombée économique important pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et sa population, mais aussi pour l'ensemble de la région;
CONSIDÉRANT QUE	de nombreux emplois seront créés par le développement de ce projet minier;
CONSIDÉRANT QUE	le projet se réalisera dans le respect de tous les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur le développement durable;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté, M. Bruno Tremblay;

APPUYÉ PAR le conseiller de comté, M. Michel Ringuette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPUYER l'entreprise Ariane Phosphate dans la réalisation du projet de développement et d'exploitation de la mine de phosphate ainsi que le transport et le transbordement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ET DE DEMANDER aux municipalités membres de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay d'appuyer ce projet.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Christine Dufour
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Saint-Honoré, le 19 mars 2014



MARIA-CHAPDELAINE

17. JUL. 2014

Dolbeau-Mistassini, le 10 juillet 2014.

Monsieur Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation
Arianne Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet : Demande d'appui au projet de mine d'Arianne Phosphate (Lac-à-Paul)

Monsieur David,

Dans une correspondance datée du 11 juin 2014, vous avez interpellé les municipalités du territoire de notre MRC afin qu'elles appuient votre projet d'exploiter une mine dans le secteur du Lac-à-Paul situé dans les Territoires non-organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ce, dans une perspective de l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA), lequel passe inévitablement par l'acceptabilité sociale du milieu environnant le projet.

Votre requête fut discutée collectivement par les conseillers de comté le 25 juin dernier, lesquels m'ont mandaté pour vous adresser la présente.

Les élus de notre territoire appuient fortement la réalisation de votre projet compte tenu qu'il créera quelques centaines d'emplois et générera des retombées économiques de plusieurs milliards de dollars sur plus de deux décennies.

Toutefois, je désire vous informer dès aujourd'hui que la MRC de Maria-Chapdelaine déposera un mémoire au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), le cas échéant, afin de lui signifier qu'un troisième scénario devrait être envisagé à l'égard du transport de la matière première.

En effet, nous croyons toujours qu'une sortie de votre minerai via une desserte ferroviaire passant par Dolbeau-Mistassini et pouvant desservir l'Amérique du Nord ou le faire transiter par différents ports de mer doit faire partie des scénarios à prendre en considération.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente,

Veillez accepter, Monsieur David, nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine


Jean-Pierre Boivin

JPB/gf

Albanel • Dolbeau-Mistassini • Girardville • Normandin • Notre-Dame-de-Lorette • Péribonka • Saint-Augustin
Saint-Edmond-les-Plaines • Saint-Eugène-d'Argenteau • Sainte-Jeanne-d'Arc • Saint-Stanislas • Saint-Thomas-Didyme

173, boul. Saint-Michel, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
Tél. : 418 276-2131 • Téléc. : 418 276-7043 • Courriel : admin@mrcmaria.qc.ca • www.mrcdemaria-chapdelaine.ca



Dolbeau-Mistassini, le 5 janvier 2015

Monsieur Jean-Sébastien David, Chef de l'exploitation
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet : Appui au projet de mine du Lac à Paul

Monsieur David,

Dans une correspondance datée du 11 décembre 2014 Ariane Phosphate demandait à notre organisation de l'appuyer dans ses démarches visant la réalisation du projet de mine de phosphate dans le secteur du Lac à Paul.

À titre d'organisation de développement économique, la Société d'aide au développement de la collectivité Maria-Chapdelaine appui la réalisation de votre projet. Ce dernier générera des retombées économiques importantes pour la région à long terme, en plus de contribuer à la diversification de notre économie.

Étant donné notre mission et les enjeux auxquels notre collectivité fait face, nous avons une préoccupation particulière par rapport aux retombées économiques que votre projet est susceptible de générer dans notre MRC. Ainsi, nous sommes en accord avec le point de vue de la MRC de Maria-Chapdelaine à l'effet qu'un scénario de transport du minerai, via une desserte ferroviaire passant par Dolbeau-Mistassini, devrait être considéré par votre entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments distingués.



Léon-Paul Darveau, président

c.c. M. Jean-Pierre Boivin, MRC



St-Nicolas, 29 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

L'entreprise Alutrec Inc. situé à St-Nicolas croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul sera porteur de retombées économiques significatives pour la région mais aussi pour tout le Québec.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi en mon nom personnel, de l'entreprise Alutrec Inc et de ses employés, nous souhaitons, par la présente, vous signifier notre appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Julien Nadeau
Président directeur-général
Alutrec Inc.



1227, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7J 4N1 Téléphone: 418.549.1911 | Télécopieur: 418.549.0770 / www.c2pquebec.com

Chicoutimi le Mardi 09 Décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

C2P inc, situé à Chicoutimi et concessionnaire des murs Starwall à structure aluminium depuis plus de 7 années en utilisant comme matière première de l'aluminium fabriquer en région par Rio Tinto Alcan, croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les jeunes familles, c'est pourquoi que C2P inc, ou son siège social est situé à Chicoutimi, souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pascal Laporte-roy
Associés
C2P inc,



Saguenay, 9 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Concept ParaDesign par l'entremise de son bureau de Saguenay croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi Concept ParaDesign bureau Saguenay souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Néron, ing
Directeur développements des affaires
Concept Paradesign (bureau Saguenay)
1308 rue Joseph-Dandurand
Saguenay (Québec)
G7H 6R4

Le 7 janvier 2015

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi, Qc. G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

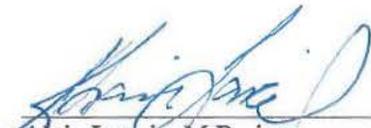
Monsieur David,

Denis Lavoie et fils Ltée croit que le projet de mine sur lequel travaille Arianne Phosphate au lac à Paul est un axe de développement majeur pour toute la région Saguenay- Lac St-Jean. Nous pensons aussi que sa réalisation serait très bénéfique pour tout le nord du Lac St-Jean durement touché par la crise forestière au cours des dernières années.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société deviendrait un moteur économique dans notre région avec des emplois pour nos travailleurs, des retombées économiques pour nos entreprises de services et une multitude d'opportunités pour les fournisseurs régionaux. Au cours des 5 dernières années, notre entreprise a réalisé des centaines de millions de dollars en contrats partout au Québec et notre équipe est très enthousiaste à l'idée de travailler sur ce projet.

Ce sont des projets similaires au votre qui ont contribué au développement de notre entreprise et de notre savoir-faire, c'est pourquoi, le groupe Denis Lavoie et fils souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre d'appui que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Alain Lavoie, M.B., ing.
Gérant de projet



Dolbeau Oxygène

Dolbeau-Mistassini, 5 janvier 2015

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Dolbeau Oxygène croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul sera porteur de retombées économiques significatives pour la région.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi *Dolbeau Oxygène* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frank Bernard, ing
Dolbeau Oxygène



SCP89 inc.

Saguenay le, 9 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

SCP 89 inc. de ville de Saguenay, croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi SCP 89 inc. souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Maurice Duperré, Président



1640, Avenue de l'Énergie
Alma, QC G8C 1M6
Téléphone : 418-662-9696
Fax : 418-662-9626

Courriel : info.sanivac@environnementsanivac.com

Alma, le 27 février 2015

Arianne Phosphate Inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi, Québec
G7H 1T2

Objet : Appui à la création du projet mine d'apatite « Lac- à Paul » au Saguenay- Lac Saint- Jean.

Monsieur,

L'entreprise Environnement Sanivac est fière d'appuyer l'initiative de la création de la mine d'apatite « Lac-à-Paul » au Saguenay- Lac Saint-Jean.

Cette innovation, est essentielle pour le développement de nos entreprises. Notre région, a besoin de cette ressource pour accroître d'avantage notre économie avec les nouveaux emplois qui seront offerts.

Environnement Sanivac, est convaincu que l'initiative aura du succès auprès de tous.

Arianne Phosphate Inc. est l'experte régionale en matière de développement minière et culturel. Ici, en région, nous avons besoin d'une entreprise comme celle-ci qui performe dans la gestion de ses enjeux sociaux et environnementaux afin de sensibilisé les gens à participer à leur création. C'est pourquoi, encore une fois, nous appuyons votre initiative.

Sincères Salutation,

David Côté, Directeur Adjoint

Mashteuiatsh, 18 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Le Groupe Conseil Nutshimit-Nippour croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi *le Groupe Conseil Nutshimit-Nippour* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Courtois et Carl Côté



Saguenay, le 23 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate Inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Le dernier colloque économique initié par la Ville de Saguenay m'a permis de constater l'importance pour l'avenir de notre région que constitue votre ambitieux projet. Un projet qui permet d'envisager non seulement la survie mais le développement d'entreprise comme la nôtre aux prises avec la dégradation du secteur des pâtes et papiers de l'Aluminium.

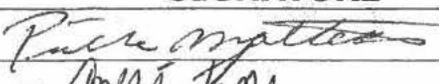
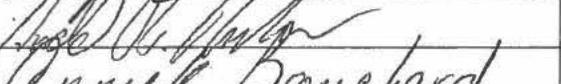
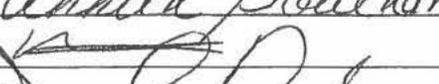
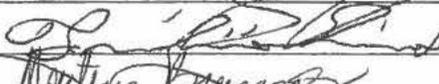
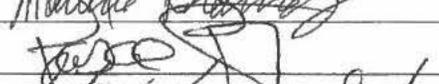
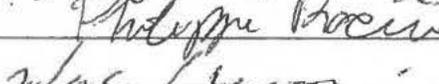
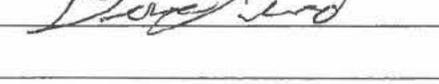
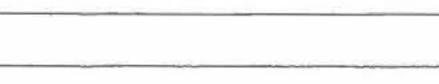
Le Groupe Industriel AMI croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet essentiel pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi le *Groupe Industriel AMI* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martin Lépine
Directeur général

Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

DATE	PRÉNOM, NOM	SIGNATURE
22/12/2014	PIÉRIÉ MALTAIS	
22/12/14	JOSÉE ROY	
22/12/14	Réjean Lechance	
22/12/2014	André Junior Desbrens	
22/12/2014	ANNICK BOUCHARD	
2014-12-22	Dany Quellet	
2014-12-22	Jimmy Desrosiers	
2014/12/22	SEBASTIEN GAGNON	
2014/12/22	Frédéric Simard	
2014/12/23	MARTINE BRASSARD	
2014/12/23	PASCAL BÉLOMONT	
2015/01/05	STEPHANE SHEEHY	
2015-01-05	David Poiran	
2015-01-09	Eric Sward	
2015-01-09	PATRICIA Bilodeau	
2015-01-16	Allen Harseneau	
2015-01-16	YVES HORNETTE	
16/01/15	Ghyslain Dionne	
16/01/15		
15/2/2	Philippe Racine	
15/2/2	MARC Chayer	
29/01/15	Martine Lapine	
29/01/15	Dionne	



La vraie cloison démontable

La vraie cloison démontable

Saguenay, le 9-12-2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

En tant que Chef d'entreprise, et donc entrepreneur, je crois que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi Le groupe Starwall, PMA souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mourgues Pascal
Président PMA - Groupe Starwall

Saguenay, le 9 décembre 2014

M. Jean-Sébastien Daviaud
Arianne Phosphate inc.
393, rue Racine Est, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Le Groupe Trigone croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est également porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi le Groupe Trigone souhaite par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul.

Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Claude Riverin
Président et chef de la direction
GROUPE TRIGONE

Lévis, le 10 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

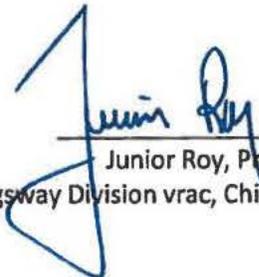
Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Kingsway Division Vrac, ayant son siège d'affaires au 880, boulevard du Royaume Ouest Chicoutimi croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul est un incontournable pour le développement économique de notre région.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi une excellente opportunité de création d'emplois pour notre région qui en a grandement besoin. C'est pourquoi Kingsway division vrac souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Junior Roy, Président
Kingsway Division vrac, Chicoutimi

Logistec Stevedoring Inc.

A subsidiary of Logistec Corporation

360 St. Jacques Street
Suite 1500
Montréal, QC H2Y 1P5
Canada

Telephone: (514) 844-9381
Fax: (514) 843-5217
Internet : www.logistec.com
E-mail: info@logistec.com



Montréal, le 6 janvier 2015

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Logistec Arrimage inc. croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul sera porteur de retombées économiques significatives pour la région.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi nous souhaitons, par la présente, vous signifier notre appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Logistec Arrimage inc.

Alain Proulx
Vice-président, initiatives stratégiques



Loutec Saguenay - Lac-St-Jean - Côte-Nord - Haute-Mauricie

1200 Boul. Marcotte, Roberval, QC, G8H 2P2
Tel : (418) 275-6499, Télécopieur: (418) 275-6752

Roberval, le 25 Février 2015

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'exploitation
Arianne Phosphate Inc.
393, Rue Racine est,
Chicoutimi, QC, G7H 1T2

Objet : Lettre d'appui au projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul.

Monsieur,

Par la présente, Loutec Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord–Haute-Mauricie, manifeste son appui sans réserve au projet d'Arianne Phosphate Inc. pour l'ouverture et l'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay- Lac-St-Jean.

Étant donné que nous sommes une entreprise ayant cinq (5) places d'affaires à travers le Québec, et que nous employons au total soixante-cinq (65) employés, nous vivons au quotidien dans un contexte de rareté de la main d'œuvre qualifiée. Nous sommes donc conscients de l'impact positif d'un projet de cette envergure pour la rétention de nos talents, ainsi que pour la création d'emplois dans la région.

Notre entreprise accorde beaucoup d'importance au développement durable qui nous permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Nous ne pouvons donc qu'être sensibles à l'approche écologique de votre projet et aux efforts manifestés pour la préservation de nos sites ainsi que de nos ressources naturelles.

L'arrivée d'un tel projet entraînera de nombreuses retombées positives, tant aux niveaux économique et fiscal, qu'au niveau de la visibilité de notre belle région ainsi que du Québec tout entier.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous offrons notre appui et que nous croyons fortement en un projet innovant, prospère et socialement responsable.

Veuillez agréer nos sentiments les plus distingués.

Président Loutec Saguenay–Lac-St-Jean–Côte-Nord–Haute-Mauricie,


Denis Boily



Saguenay, 10 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Services Nolitrex Inc croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi *Services Nolitrex Inc* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Luc Lalancette
Directeur général
Services Nolitrex Inc

Saguenay, 10 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

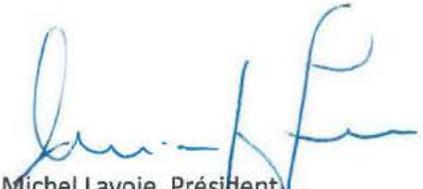
Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

PCP Canada Inc. croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi *PCP Canada Inc.* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Michel Lavoie, Président
PCP Canada Inc.



g r o u p e
POG

P E R F O R M A N C E * O P T I M I S A T I O N * G E S T I O N

Chicoutimi, 9 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

POG Inc. croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi *POG Inc.* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Lilianne Savard
Présidente de POG Inc.





1640, Avenue de l'Énergie
Alma, QC G8C 1M6
Téléphone : 418-662-8668
Fax : 418-662-9626
Courriel : info@sanivacreseau.com

Alma, le 27 février 2015

Arianne Phosphate Inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi, Québec
G7H 1T2

Objet : Appui à la création du projet mine d'apatite « Lac- à Paul » au Saguenay- Lac Saint- Jean.

Monsieur,

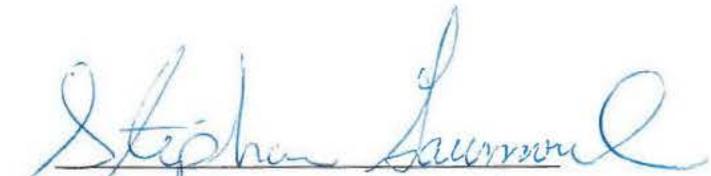
L'entreprise Sanivac Réseau est fière d'appuyer l'initiative de la création de la mine d'apatite « Lac-à-Paul » au Saguenay- Lac Saint-Jean.

Cette innovation, est essentielle pour le développement de nos entreprises. Notre région, a besoin de cette ressource pour accroître d'avantage notre économie avec les nouveaux emplois qui seront offerts.

Sanivac Réseau, est convaincu que l'initiative aura du succès auprès de tous.

Arianne Phosphate Inc. est l'experte régionale en matière de développement minière et culturel. Ici, en région, nous avons besoin d'une entreprise comme celle-ci qui performe dans la gestion de ses enjeux sociaux et environnementaux afin de sensibilisé les gens à participer à leur création. C'est pourquoi, encore une fois, nous appuyons votre initiative.

Sincères Salutation,



Stéphane Gaumond, Vice-Président



PERFORMANCE • OPTIMISATION • GESTION

Chicoutimi, 9 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Ariane Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

SMG Maintenance Inc. croit que le projet de mine que développe Ariane Phosphate au lac à Paul sera porteur de retombées économiques significatives pour la région.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les jeunes familles, c'est pourquoi *SMG Maintenance Inc.* souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veuillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Lilianne Savard
Présidente de POG Inc.





innovation | versatility | reliability

Toronto, 10 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

SPRUNG croit que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au lac à Paul est un projet structurant pour l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est aussi porteur d'espoir pour les décennies à venir, c'est pourquoi SPRUNG souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac à Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Tom Lloyd | Regional Business Development Manager
Sprung Structures
Suite 202, 2 Director Court
Vaughan, Ontario L4L 3Z5

Le 10 décembre 2014

Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

M. Jean-Sébastien David

Objet : Appui à la réalisation du projet Lac à Paul

Monsieur David,

Tetra Tech Inc, une entreprise internationale de 14,000 employés œuvrant en génie-conseil et bien implantée au Québec avec plus de 1,600 employés, croit fermement que le projet de mine que développe Arianne Phosphate au Lac-à-Paul est un projet structurant pour l'économie du Québec et plus particulièrement, pour la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean.

Comme vous le savez, notre région a beaucoup souffert au fil des décennies de fermetures d'usines (industrie du bois et des pâtes et papier) et de la réduction des emplois dans le secteur de l'aluminium, sans oublier les emplois indirects également perdus suite à ces bouleversements. La région et le Québec en général ont besoin d'un projet porteur d'avenir et le vôtre répond en tous points aux critères de choix que les actionnaires et les Québécois préconisent, soit des perspectives à long terme (plusieurs décennies d'exploitation en vue), le respect de l'environnement (procédé propre et gestion des contaminants bien établie), l'acceptabilité sociale (un produit nécessaire pour la planète, une belle proximité de votre Société avec le milieu, des communications très fréquentes et transparentes avec les parties prenantes, incluant les autochtones) et bien sûr la rentabilité (pour les actionnaires et les futurs employés qui bénéficieront de conditions intéressantes).

Nous sommes convaincus que le projet de votre Société est porteur d'espoir pour les décennies à venir, et c'est dans cet esprit que Tetra Tech Inc souhaite, par la présente, vous signifier son appui à la réalisation du projet Lac-à-Paul. Si vous le désirez, nous vous invitons donc à joindre cette lettre au dossier d'appuis que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Veillez agréer, Monsieur David, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Bilodeau, ing.
Directeur des Opérations
Saguenay-Lac-St-Jean



11 septembre 2014

393 Rue Racine est,
Suite 200,
Chicoutimi, Qc
G7H 1T2.

Objet : Lettre d'appui pour le projet d'Arianne Phosphate

À qui de droit,

Le **projet d'Arianne Phosphate** a suscité bien des interrogations sur la nature du projet, l'ampleur et l'impact dans notre milieu. Depuis quelques années, on en entend parler de plus en plus.

Notre région est grandement affectée par la baisse démographique, plusieurs doivent s'éloigner pour le travail à l'extérieur et même quitter la région avec leur famille.

Étant entrepreneurs forestiers, nous avons connu des années difficiles dans notre domaine, ce qui nous a incité à diversifier et développer d'autres marchés.

Le projet d'Arianne Phosphate fait partie de ceux-ci.

Ce projet parle de créer plus de 1000 emplois directs. En plus de toutes les retombées économiques que ça apportera dans notre région.

Ce projet est un tremplin pour la main d'œuvre d'ici. Plusieurs PME, fournisseurs, dépanneurs, restaurants, etc... auront l'opportunité de profiter de ce projet pour consolider les emplois existants et même d'en créer de nouveaux.

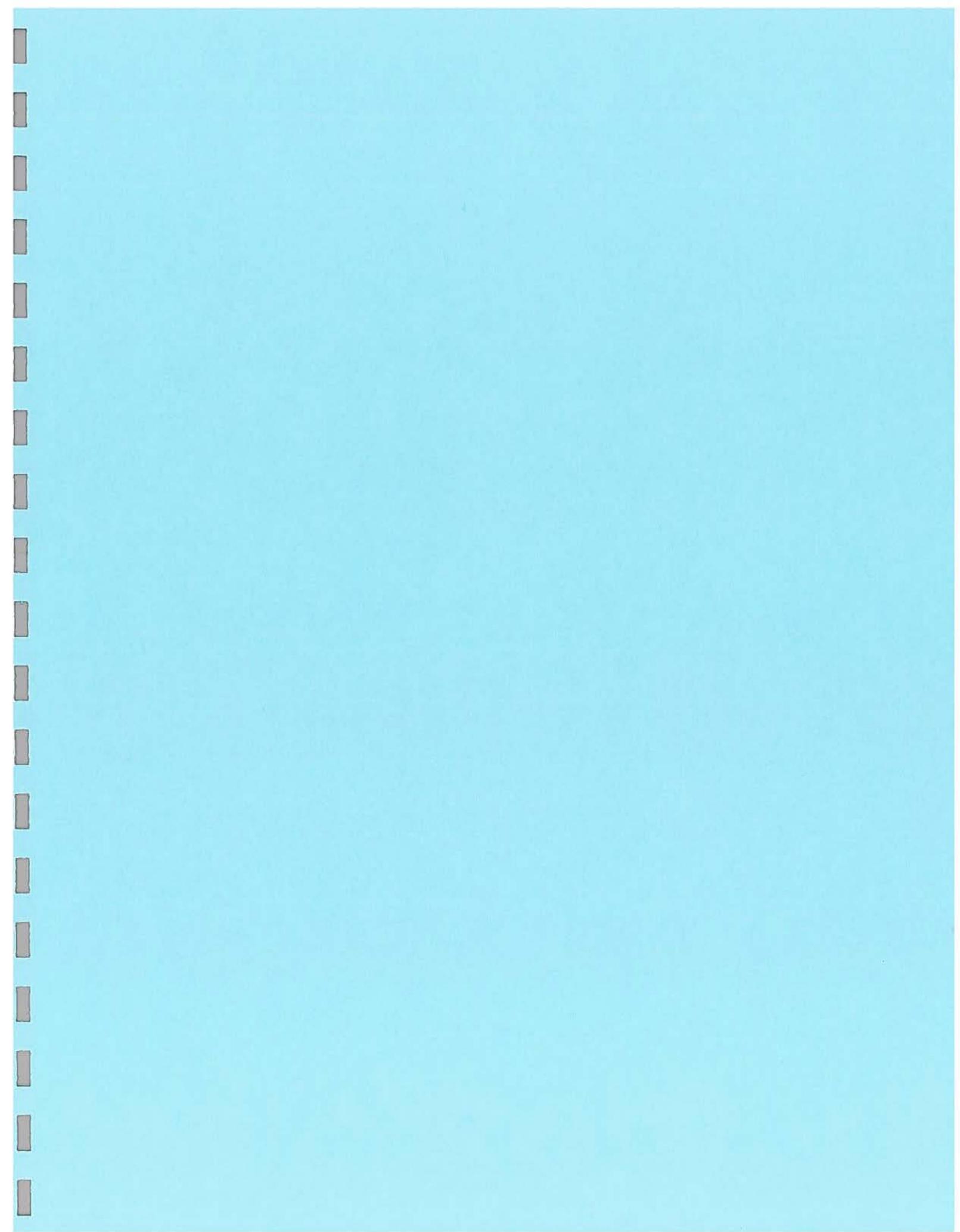
De plus, plusieurs personnes auront le goût et l'ambition de démarrer leur propre PME. Et celles déjà existantes, auront l'occasion d'améliorer leurs services et même de développer d'autres marchés connexes à leur entreprise. Ce qui amène du positif dans bien des secteurs d'activités.

Les villégiateurs et l'industrie touristique ne seront pas en reste non plus, si on pense à l'accessibilité aux territoires, au développement des pourvoiries et tout ce qui a trait à la valeur marchande des résidences secondaires en forêt.

Pour **TOUTES** ces raisons, j'appuie le **projet d'Arianne Phosphate** car il est un atout majeur pour l'économie de notre région.

Martin Jobin, Propriétaire

Transports Cyril Jobin inc.,
1684, St-Cyrille,
Normandin, Qc
G8M 4S4



Chicoutimi, le 12 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet d'Arianne Phosphate, au Lac à Paul

Monsieur David,

La présente a pour objet de vous signifier mon appui pour la réalisation du projet du Lac à Paul. Je, Claude D'Amours, technicien en recherche et prospecteur, domicilié Chicoutimi, crois fermement que le projet minier d'Arianne Phosphate doit voir le jour.

Pour sortir de l'impasse économique qui sévit actuellement, le Saguenay-Lac St-Jean a besoin de diversifier son portrait industriel. Une mine de concentré phosphaté au Lac à Paul amènerait cette diversification de notre industrie, ce qui contribuerait à redynamiser l'économie de notre belle région.

Le projet de votre Société est porteur d'espoir pour les gens/travailleurs/entrepreneurs de la région, de même que les générations futures. Je vous encourage donc, vous et toute l'équipe d'Arianne Phosphate, à continuer votre bon travail.

Si vous le souhaitez, vous pourrez joindre cette lettre au dossier d'appui que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Salutations distinguées,

Claude D'Amours

Signature
70 Place des Écorceurs
Appartement 103
Chicoutimi P.Q.
G7H 6P5

Jonquière, le 9 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet d'Arianne Phosphate, au Lac à Paul

Monsieur David,

La présente a pour objet de vous signifier mon appui pour la réalisation du projet du Lac à Paul. Je, Marcel St-Laurent, jeune retraité de l'industrie métallurgique, domicilié à Saguenay, crois fermement que le projet minier d'Arianne Phosphate doit voir le jour.

Pour sortir de l'impasse économique qui sévit actuellement, le Saguenay-Lac St-Jean a besoin de diversifier son portrait industriel. Une mine de concentré phosphaté au Lac à Paul amènerait cette diversification de notre industrie, ce qui contribuerait à redynamiser l'économie de notre belle région.

Le projet de votre Société est porteur d'espoir pour les gens/travailleurs/entrepreneurs de la région, de même que les générations futures. Je vous encourage donc, vous et toute l'équipe d'Arianne Phosphate, à continuer votre bon travail.

Si vous le souhaitez, vous pourrez joindre cette lettre au dossier d'appui que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Marcel st Laurent
2410 de dieppe
Saguenay
G7S 5N5

Envoyé de mon iPhone

Chibougamau, le 22 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet d'Arianne Phosphate, au Lac à Paul

Monsieur David,

La présente a pour objet de vous signifier mon appui pour la réalisation du projet du Lac à Paul. Je, Benoit Frigon prospecteur, domicilié à Chibougamau, crois fermement que le projet minier d'Arianne Phosphate doit voir le jour.

Pour sortir de l'impasse économique qui sévit actuellement, le Saguenay-Lac St-Jean a besoin de diversifier son portrait industriel. Une mine de concentré phosphaté au Lac à Paul amènerait cette diversification de notre industrie, ce qui contribuerait à redynamiser l'économie de notre belle région.

Le projet de votre Société est porteur d'espoir pour les gens/travailleurs/entrepreneurs de la région, de même que les générations futures. Je vous encourage donc, vous et toute l'équipe d'Arianne Phosphate, à continuer votre bon travail.

Si vous le souhaitez, vous pourrez joindre cette lettre au dossier d'appui que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Salutations distinguées,

Signature Benoit Frigon

Lieu de résidence 410 rue Demers Chibougamau

Titre prospecteur

Jonquière, le 13 décembre 2014

M. Jean-Sébastien David
Arianne Phosphate inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi QC G7H 1T2

Objet : Appui à la réalisation du projet d'Arianne Phosphate, au Lac à Paul

Monsieur David,

La présente a pour objet de vous signifier mon appui pour la réalisation du projet du Lac à Paul. Je, Lise Roy, retraitée, prospecteur et producteur agricole crois fermement que le projet minier d'Arianne Phosphate doit voir le jour.

Pour sortir de l'impasse économique qui sévit actuellement, le Saguenay-Lac St-Jean a besoin de diversifier son portrait industriel. Une mine de concentré phosphaté au Lac à Paul amènerait cette diversification de notre industrie, ce qui contribuerait à redynamiser l'économie de notre belle région.

Le projet de votre Société est porteur d'espoir pour les gens/travailleurs/entrepreneurs de la région, de même que les générations futures. Je vous encourage donc, vous et toute l'équipe d'Arianne Phosphate, à continuer votre bon travail.

Si vous le souhaitez, vous pourrez joindre cette lettre au dossier d'appui que vous déposerez au Bureau d'audiences publiques en environnement.

Salutations distinguées,

Lise Roy

490, chemin 5 B lac Clair, Falardeau QC.

Producteur agricole prop.

Guyline Blackburn

De: François Perron <f.perron@videotron.ca>
Envoyé: 14 décembre 2014 22:29
À: Arianne-inc - Info
Objet: appui au projet Arianphosfate

Ce message est un appui au projet pour une mine de phosfat au lac a Paul.

François Perron

Retraité et prospecteur.

merci

Guylaine Blackburn

De: Roger Pineault <rogerpineault@sympatico.ca>
Envoyé: 12 décembre 2014 19:27
À: Arianne-inc - Info
Objet: Appui - Projet Arianne Phosphate

Il faut obligatoirement que ce projet voit le jour. Les bénéfices pour la région sont assurés.

Roger Pineault
189 Vallières
Chicoutimi, Qc
G7G 1P7

Guylaine Blackburn

De: jacquesgrenon@videotron.ca
Envoyé: 12 décembre 2014 19:38
À: Arianne-inc - Info
Objet: appui projet

Bonjour, j'appui à 100% ce projet propice au développement de notre région et créateur d'emplois.

Jacques grenon, prospecteur.